



BARREAU
DE
BRUXELLES
ORDRE
FRANÇAIS

FORUM

N°299 / JANVIER 2024



L'ENTREPRISE
DURABLE

ACTUALITES / DOSSIER / AGENDA

PERIODIQUE D'INFORMATION DE L'ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS DU BARREAU DE BRUXELLES



L'ORDRE VOUS PRÉSENTE SES VŒUX
DÉCOUVREZ-LES EN VIDÉO

*Visualisez la vidéo
via ce QR code*



EDITORIAL

Mes chers confrères,



Cet éditorial m'offre une nouvelle occasion de vous adresser mes vœux pour l'année nouvelle. Je vous la souhaite épanouissante sur le plan professionnel, mais aussi et surtout très heureuse sur le plan personnel. Avec le conseil de l'Ordre, nous avons voulu formuler nos vœux et nos projets pour 2024 dans une capsule vidéo. Je vous invite à la visionner à l'aide du QR-code figurant ci-contre.

Comme de coutume, le début d'année sera festif pour notre barreau et j'espère vous retrouver nombreux à la rentrée solennelle qui aura lieu le vendredi 19 janvier 2024. Dans ce cadre, notre Ordre organisera durant la matinée un colloque intitulé « L'entreprise à l'épreuve du feu », qui abordera les thématiques du rôle et de la responsabilité des entreprises dans un monde en perpétuelles mutations et transformations. Je souhaite profiter de cette tribune pour remercier chaleureusement son directeur scientifique, Me Xavier Dieux. Vous découvrirez dans ce numéro le programme remarquable qu'il a élaboré et les orateurs de premier plan qu'il a conviés. J'exprime également ma profonde gratitude à nos coordinatrices scientifiques, infatigables chevilles ouvrières de ce colloque, Mes Stéphanie Davidson et Isabelle Andoulsi.

Ce colloque fera nécessairement écho à l'actualité la plus récente en matière de justice climatique. Il y a quelques semaines à peine, la cour d'appel de Bruxelles rendait en effet son arrêt dans « l'affaire climat » et enjoignait l'Etat fédéral et les entités fédérées à prendre « les mesures appropriées pour faire leur part dans la diminution du volume global des émissions annuelles de gaz à effet de serre à partir du territoire belge »¹.

À l'instar de notre colloque de rentrée, nous avons souhaité consacrer le dossier de ce FORUM à la thématique du développement durable, dans le prolongement de notre projet « Climavocat ». Vous y découvrirez les initiatives prises par les Ordres, au niveau belge et européen, ainsi que la démarche inédite de magistrats montois qui ont mis en place une « chambre de l'environnement » au sein de leur cour d'appel.

Je souhaite enfin souligner l'important travail réalisé par les membres de la commission climat du Carrefour des stagiaires, qui ont compilé les témoignages de plusieurs avocats dont les cabinets ont décidé de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Gageons que leurs propos vous fourniront l'inspiration et la motivation nécessaires pour décider, à votre tour, de rendre votre pratique professionnelle plus durable.

Un barreau résolument engagé vers l'avenir et les défis de notre temps, solidaire de toutes les actions utiles au développement durable, voilà le vœu que je veux formuler en ce début d'année 2024.

Heureuse année à toutes et tous !

Votre très dévoué,

Emmanuel Plasschaert,
bâtonnier

¹ Arrêt du 30 novembre 2023 de la cour d'appel de Bruxelles publié intégralement sur le site <https://affaire-climat.be/>.

PROPULSE FAVORISER L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE DROIT DE JEUNES ISSUS DE MILIEUX DÉFAVORISÉS

Ce nouveau projet inclusif nous anime : soutenez-le !

Un dispositif similaire au projet DIApositif développé par le NOAB voit le jour. En effet, l'Ordre propose un programme de soutien aux études de droit à destination de rhétoriciens issus d'écoles dont l'indice socio-économique est faible. L'objectif est de favoriser l'accès aux études de droit de jeunes issus de milieux défavorisés qui ne pourraient aisément développer leur talent et/ou craindraient d'entreprendre ces études.

Les élèves de sixième secondaire qui remporteront un concours, sous forme d'une dissertation, se verront offrir leurs frais d'études et recevront un accompagnement par un avocat tout au long de leur cursus universitaire.

À ce stade, des contacts sont pris avec les écoles bruxelloises pour présenter ce projet pilote et définir les contours des partenariats à organiser. Plusieurs magistrats et professionnels du droit sont également approchés en vue de la constitution d'un jury à même de sélectionner les jeunes lauréats.

Pour inciter les jeunes rhétoriciens à participer au concours, une équipe de 10 à 15 avocats volontaires se rendra dans les écoles afin d'y présenter les études de droit et les perspectives professionnelles qui en découlent. L'enjeu est également de briser les mythes et d'évoquer les tabous qui collent à notre profession.

Nous présenterons également ce projet aux acteurs politiques en charge des questions de diversité et d'inclusion, afin d'obtenir leur soutien.

Nous comptons sur vous pour soutenir cette belle initiative de notre Ordre, que ce soit en finançant le projet ou en acceptant d'assumer un rôle de « tuteur soutenant » auprès de ces jeunes étudiants en droit.

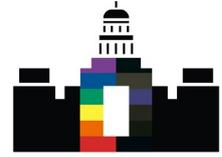


Pour toute information et manifestation d'intérêt relative à ce projet, nous vous invitons à nous contacter par courriel à corinne.delgouffre@barreaudebruxelles.be et caroline.pepin@barreaudebruxelles.be.

CORINNE DELGOUFFRE, Membre du cabinet du bâtonnier,
CAROLINE PEPIN, Membre du conseil de l'Ordre



NOUVELLES DE LA COMMISSION DIVERSITÉ & INCLUSION



COMMISSION
DIVERSITÉ
& INCLUSION
**BARREAU
DE
BRUXELLES**
ORDRE
FRANÇAIS

Promouvoir la diversité et lutter contre la discrimination : un appel à la voix de la profession juridique à Bruxelles

La justice ne peut prospérer que dans un environnement où la diversité est célébrée et la discrimination éradiquée. En tant que membres dévoués du barreau de Bruxelles, nous avons le devoir de créer un espace inclusif qui reflète la diversité de notre société et qui en forme ainsi sa richesse. C'est dans cet esprit que la Commission Diversité et Inclusion du barreau initie cette démarche essentielle dans laquelle chacun pourra participer en apportant sa pierre à l'édifice d'un barreau plus inclusif et garant d'un vivre ensemble respectueux des uns et des autres.

FORMULAIRE D'ENQUÊTE SUR LA DIVERSITÉ ET LA DISCRIMINATION AU BARREAU DE BRUXELLES

La Commission Diversité et Inclusion passe à l'action en invitant tous les avocats et avocates du barreau de Bruxelles à participer à une courte enquête. Ce questionnaire vise à recueillir des informations sur le vécu de chacun et chacune, et les expériences liées à la diversité, à l'inclusion et aux discriminations au sein de notre communauté juridique. Votre voix compte, et votre contribution aidera à façonner un barreau plus inclusif et conscient en nous permettant de cibler les points prioritaires à traiter.

Nous sommes convaincus que la diversité est notre force collective. Elle renforce notre capacité à défendre les principes fondamentaux de la justice. En partageant vos expériences, vous contribuez à éclairer notre profession sur les défis qui persistent et à guider nos efforts collectifs vers une solution durable.

La sensibilité des expériences partagées par chacun pourra ainsi être prise en compte et une attention particulière sera apportée afin de garantir la confidentialité des données récoltées. Toutes les réponses au formulaire seront anonymes.

COMMENT PARTICIPER :

En janvier 2024, vous recevrez un formulaire détaillé de la Commission Diversité et Inclusion du barreau. Nous vous encourageons vivement à prendre le temps de partager votre expérience et vos observations avec nous.

Ensemble, travaillons à créer une communauté juridique qui célèbre la diversité et combat vigoureusement toute forme de discrimination.

Vous pouvez nous contacter via l'adresse e-mail suivante :

commission.diversite@barreaudebruxelles.be

La Commission Diversité du barreau de Bruxelles vous remercie déjà pour votre participation active.

SOPHIE HUART, Membre du conseil de l'Ordre, présidente de la Commission diversité et inclusion,
DERYA KIZIL, Membre de la Commission diversité et inclusion, avocate au sein du cabinet Van Bael & Bellis.

Avec la contribution de : Adil Auraghi, Mai Thy Nguyen et Marion de Nanteuil.



CELAC

CELLULE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMISSION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE

La nouvelle cellule d'accompagnement de la commission professionnelle et sociale : une aide solidaire aux avocats confrontés aux difficultés d'entreprise et au droit de l'insolvabilité.

Le conseil de l'Ordre a approuvé le 12 décembre 2023 la création d'une cellule d'accompagnement, dénommée CELAC, au sein de la commission professionnelle et sociale du barreau de Bruxelles qui propose aux avocats en difficulté :

- Un suivi particulier conforme aux obligations découlant pour les avocats des dispositions du livre XX du Code de droit économique.
- Une aide bénévole aux confrères confrontés à des difficultés économiques, tant en amont qu'en aval de celles-ci.
- Une écoute bienveillante, un soutien professionnel et solidaire de l'Ordre dans l'esprit de dévouement propre à la commission professionnelle et sociale.

Au barreau de Bruxelles, nous disposons déjà de 2 outils d'intervention efficaces et confidentiels, véritables « bras armés de la solidarité confraternelle » :

- La commission professionnelle et sociale habituée à l'accompagnement de confrères confrontés à des difficultés personnelles, économiques, sociales ou de santé (les cas individuels).
- Le service social qui travaille en collaboration étroite si nécessaire avec la commission dans la plus stricte confidentialité.

La CELAC peut être saisie directement par l'avocat confronté à des difficultés d'entreprise ou par le bâtonnier pour assister les confrères avant, pendant et après une procédure inscrite dans le code de droit économique. Il importe cependant de rappeler que le Code de déontologie des avocats et du règlement déontologique bruxellois stipule à l'article 1.2 :

« ... Sauf circonstances exceptionnelles appréciées par le bâtonnier, l'avocat n'assume pas lui-même, devant une juridiction, la défense de ses propres intérêts. L'avocat est tenu d'aviser son bâtonnier dès que sa structure d'exercice au sens du présent Code ou lui-même est impliqué(e) dans une procédure d'insolvabilité, ou l'initie. La même information doit être donnée dès la convocation devant la chambre des entreprises en difficulté ou dès la désignation d'un mandataire de justice ou d'un administrateur provisoire au sens des articles 30 et 31 du livre XX du Code de droit économique. L'avocat tient le bâtonnier informé de l'évolution de la procédure ».



© Triptyque

LA CELAC ÉTEND L'OFFRE DE SERVICES DE LA COMMISSION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE EN POURSUIVANT 3 OBJECTIFS :

1

AVANT LA PROCÉDURE : L'ENTRETIEN STRICTEMENT CONFIDENTIEL AVEC LE CONFRÈRE

Le membre de la cellule débutera son intervention en invitant le confrère à un entretien strictement confidentiel, en dehors de toute idée de sanction, pour lui expliquer sa mission spécifique et lui exprimer le soutien de l'Ordre dans l'accomplissement des formalités légales en regard du droit de l'insolvabilité, tout en l'invitant à faire le choix d'un conseil personnel.

Un rapport confidentiel de la situation du confrère sera ensuite réalisé par le membre désigné de la cellule qui offrira conseils et orientations en fonction du degré des difficultés rencontrées. Ce rapport sera transmis exclusivement au bâtonnier ou au membre désigné de son cabinet, au président de la commission ainsi qu'aux autres membres de la cellule d'accompagnement.

2

PENDANT UNE PROCÉDURE D'INSOLVABILITÉ : L'ACCOMPAGNEMENT DU CONFRÈRE

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement, le membre de la cellule pourra, le cas échéant et notamment, accompagner le confrère pour faciliter les démarches et contacts :

- Informer le confrère quant aux aides privées et publiques proposées par des organismes tiers d'assistance aux entreprises en difficultés ou ayant cessé leurs activités.
- Fournir tout soutien administratif de nature à préserver les intérêts du confrère.

3

APRÈS : LA CESSATION D'ACTIVITÉ

- Propositions de coaching par une entité spécialisée indépendante du barreau.
- Suivi du projet de relance professionnelle ou de réorientation afin d'éviter de nouvelles difficultés.

NOTRE MESSAGE : LA PRÉVENTION ET SI NÉCESSAIRE « LES REMÈDES ET LA CONVALESCENCE »

En cas de difficulté, le meilleur travail est toujours préventif. N'hésitez donc pas à nous contacter, nous sommes disponibles pour vous au nom de la solidarité confraternelle du barreau à l'adresse confidentielle suivante : CELAC@barreaudebruxelles.be.

PATRICK VAN DAMME, Président de la commission professionnelle et sociale
VÉRONIQUE VAN DER STRAATEN, Membre de la commission professionnelle et sociale
MAXIME LE BORNE, Membre de la commission professionnelle et sociale



LA PLATEFORME HELP DU CONSEIL DE L'EUROPE

HELP (Human rights Education for Legal Professionals) est une plateforme de formation juridique permanente proposée par le Conseil de l'Europe. Ces formations sont disponibles en ligne et gratuites. Accessibles en anglais et en français pour bon nombre, ces cours sont conçus pour les professionnels du droit.

Ces formations couvrent un éventail de thématiques essentielles. Elles touchent notamment au droit des étrangers, à la protection de la vie privée, à la liberté d'expression, ou encore à la procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme.

À titre d'exemple, les derniers ajouts de formations en français portent sur les sujets suivants :

- L'accès à la justice pour les femmes
- Les alternatives à la détention des immigrants
- Les droits de l'enfant

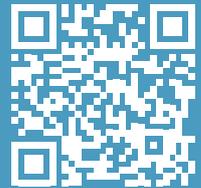
Ces modules offrent la possibilité de se former en toute autonomie, avec la possibilité de recevoir un certificat à la fin de chaque programme. Les formations HELP sont reconnues par @avocats.be, offrant aux avocats une façon aisée de répondre à leurs obligations de formation continue.



Human Rights Education
for Legal Professionals ■

Retrouvez
ces formations sur le site :
<https://help.elearning.ext.coe.int>

ou via
ce QR code



NOUVEAU

CALCULATEUR D'INTÉRÊTS « CALCINT »



Notre confrère Michel Caluwaerts a mis en place un calculateur d'intérêts accessible sur le site www.calcint.be.
Nous le remercions pour cette initiative et vous invitons à découvrir cet outil gratuit.

LAWYERS VICTIMS ASSISTANCE

Un projet-pilote dédié aux victimes de violences "sexuelles et intrafamiliales" à Bruxelles

Depuis le 13 novembre dernier, une initiative majeure a été lancée par les deux Ordres du barreau de Bruxelles, impulsée par le bâtonnier Krings et soutenue activement par Mes Pierre Monville, Caroline Poiré, Marion de Nanteuil, Corinne Delgouffre, ainsi que les bâtonniers des deux Ordres bruxellois, Emmanuel Plasschaert et Bernard Derveaux.

Intitulé **Lawyers Victims Assistance**, ce projet-pilote de six mois a pour but d'offrir une prise en charge spécifique aux victimes de violences sexuelles et intrafamiliales, démontrant ainsi l'importance d'avoir un avocat dès les premières heures aux côtés des victimes.

Une trentaine d'avocats, volontaires et formés à la matière, se mobilisent pour répondre rapidement aux besoins des victimes. Ils sont prêts à agir en moins de 48 heures, à recevoir gratuitement dans les huit jours, et à offrir des conseils avisés à toute personne demandant de l'aide à la zone de Police de Bruxelles-Ixelles. Le dispositif est salué par les associations de terrain et son existence doit encore davantage être connue des policiers de terrain, afin de pleinement atteindre son objectif et de rencontrer les demandes de la dizaine de victimes de violences sexuelles et intrafamiliales reçues quotidiennement par les services de police de la zone.

BARREAU DE BRUXELLES
ORDRE FRANÇAIS

Balie Brussel

Lawyers Victims Assistance

Right to a legal consultation with a lawyer trained in dealing with victims of sexual and/or domestic violence.

☎ 0478/11.54.88

✉ LVA@barreaudebruxelles.be

Scan me for more information

English / Français
/ Nederlands / العربية / Türkçe

Cette initiative, fruit de la ténacité de cette équipe et d'une étroite collaboration avec le Parquet de Bruxelles et la zone de police de Bruxelles Capitale - Ixelles, a reçu le soutien financier de la secrétaire d'Etat à l'égalité des chances de la Région de Bruxelles Capitale, Mme Nawal Ben Hamou ainsi que de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

CORINNE DELGOUFFRE, Membre du cabinet du bâtonnier
EMMANUEL PLASSCHAERT, Bâtonnier



MÉDIATION, MODES ALTERNATIFS : BMEDIATION EST LÀ POUR VOUS AIDER !



bMediation : le centre de médiation créé par les deux Ordres du barreau bruxellois, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles.

Les avocats informent le justiciable de la possibilité de médiation, de conciliation et de tout autre mode de résolution amiable des litiges. S'ils estiment qu'une résolution amiable du litige est envisageable, ils tentent dans la mesure du possible de la favoriser. C'est ce que prescrit l'article 444 alinéa 2 du code judiciaire, inséré par la loi du 18 juin 2018 qui a profondément renforcé l'importance des modes alternatifs.

Les avocats savent qu'il leur appartient aujourd'hui de penser et de faire penser à la médiation.

Mais savent-ils qu'un centre de médiation peut leur faciliter la vie ?

Depuis 1998, l'association sans but lucratif **bMediation**¹ promeut activement la médiation comme méthode de résolution durable de conflits. Rappelons aussi que la médiation permet aux parties de trouver des solutions créatives que les cours et tribunaux ne peuvent pas prononcer, étant liés par l'obligation d'uniquelement appliquer la loi.

Cette association, qui fêtera ses 25 ans le 30 janvier prochain a été créée par le NOAB, l'OFAB et BECI². Les avocats des deux ordres bruxellois y jouent un rôle actif depuis sa création. Les grands axes de son action sont la promotion active de la médiation, la mise en œuvre concrète des processus de médiation souhaités par des justiciables ou leurs conseils, la formation initiale et continuée des médiateurs et le suivi des médiations d'entreprise³.

L'événement consacré à ses 25 ans d'existence aura lieu le 30 janvier 2024 à 15 heures au Palais de justice de Bruxelles, dans la salle solennelle de la Cour de Cassation, et sera suivi d'une réception à la cafétéria des avocats au Palais.

bMediation⁴ entend optimiser la prévention, la gestion et la résolution des conflits par la mise à disposition, sur son site, d'informations générales sur le processus de médiation⁵ et d'un formulaire permettant à tout intéressé de solliciter la mise en œuvre d'une médiation et la désignation d'un médiateur agréé, compétent dans le domaine concerné.





bMediation fonctionne également comme centre de formation des médiateurs, et l'ASBL bénéficie à ce titre d'un agrément de la Commission Fédérale de Médiation, pour organiser tant la formation de base des candidats-médiateurs⁶ que pour assurer les formations continues requises par la loi pour permettre aux médiateurs de conserver leur agrément⁷.

Enfin, bMediation joue, depuis la crise du COVID, un rôle actif dans la désignation de médiateurs d'entreprise et le soutien des entreprises en difficultés, tel qu'il a été encouragé par le Gouvernement bruxellois⁸.

Notre vœu le plus cher ?

Que les services de bMediation soient de plus en plus sollicités par les avocats : bMediation est un centre conçu par les avocats pour aider les avocats, rappelons-le et faisons-le savoir !

CETTE ASSOCIATION FÊTERA SES 25 ANS LE 30 JANVIER PROCHAIN

À cette occasion, une séance sera organisée à 15h au Palais de justice. De plus amples informations seront diffusées sur le site de l'Ordre.

¹ L'ASBL s'appelait initialement « BBMC », Brussels Business Mediation Center ; elle est toujours inscrite sous cette dénomination à la BCE, sous le n°0465.575.650 ; son siège est avenue Louise 500 à 1000 Bruxelles.

² Nederlandse Orde van Advocaten bij de Balie te Brussel; Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles; Brussels Enterprises Commerce and Industry.

³ Médiations d'entreprise prévues par le nouvel article XX.29/2 du CDE ; depuis le 1^{er} septembre 2023, la loi vise le « praticien de la réorganisation » et non plus le « médiateur d'entreprise ».

⁴ info@bmediation.eu
<https://www.bmediation.eu/>
<https://www.linkedin.com/company/bmediation/?originalsubdomain=be>
https://www.facebook.com/bmediation/?locale=fr_fr

⁵ Par exemple, une clause-type de médiation susceptible d'être insérée dans les contrats est proposée ; une information est par ailleurs donnée d'emblée quant au coût de la médiation et quant aux modalités de son déroulement. L'ASBL dispose d'un règlement ad hoc, accessible via son site.

⁶ bMediation est un centre de formation à la médiation civile et commerciale agréé par la Commission Fédérale de Médiation.

⁷ L'ASBL organise également des séances d'intervision et de supervision. Elle est aussi un lieu de rencontre entre médiateurs agréés.

⁸ Le Gouvernement bruxellois a prévu la prise en charge partielle du coût du médiateur d'entreprise, aujourd'hui dénommé « praticien de la réorganisation » ; bMediation intervient en concertation avec le tribunal de l'entreprise de Bruxelles <https://www.tribunaux-rechtbanken.be/fr> - les intéressés peuvent s'adresser à mediation.entreprise@bmediation.eu en vue de demander l'intervention partiellement gratuite d'un médiateur d'entreprise/praticien de la réorganisation.

BART DE MOOR, Président
MICHEL FORGES, Administrateur



FONDATION DORFF-ZONDERVAN

Être avocat indépendant offre une certaine liberté professionnelle. Cependant, cette autonomie peut devenir un défi lorsque des circonstances négatives, telles qu'un accident, des problèmes de santé ou des difficultés personnelles, se présentent. Ces imprévus peuvent non seulement perturber la pratique professionnelle, mais également engendrer des périodes d'instabilité financière, compliquant ainsi la poursuite sereine de la carrière.

Le suivi d'une formation complémentaire, notamment à l'étranger, représente un atout considérable pour les avocats cherchant à élargir leurs compétences. Cependant, les frais liés à de tels cursus représentent une charge financière considérable, qui peut constituer un obstacle pour les candidats dont les ressources financières sont plus limitées.

La **Fondation Alfred Dorff & Richard Zondervan** répond à ces défis majeurs rencontrés par les avocats, en leur offrant un soutien financier précieux. Cette fondation, nommée en l'honneur des généreux legs de Me Dorff et de Me Zondervan à l'Ordre français à des fins philanthropiques, est une fondation d'utilité publique qui vise à soutenir les membres de la profession confrontés à ces difficultés. Elle a été créée à l'initiative de l'Ordre en 2010, réunissant deux fonds jusque-là sans personnalité juridique distincte.

Cette fondation opère donc à deux niveaux : **offrir une aide sociale** sous forme de dons ou de prêts sans intérêt pour répondre aux situations d'urgence, et **octroyer des bourses d'études** pour soutenir les avocats aspirant à acquérir des compétences supplémentaires via des programmes éducatifs.

OFFRIR UNE AIDE SOCIALE

Si vous vous trouvez dans une situation financière délicate, sachez que la Fondation est là pour vous offrir un appui. Afin d'introduire une demande à la Fondation, il vous suffit de vous adresser à Madame Cécile Roba, responsable du service social de l'Ordre (tél. 02 508 62 69 ; cecile.ropa@barreaudebruxelles.be). Elle est là pour vous accompagner, vous conseiller et vous orienter dans les démarches pour solliciter une aide auprès de la Fondation.

Madame Roba agit en tant que lien entre vous et la commission des aides de la Fondation. La commission se réunit une fois par trimestre pour examiner les demandes et décider collégalement de l'octroi d'un soutien financier. Pour les situations urgentes, une réunion peut être convoquée immédiatement pour traiter la demande. L'aide est accordée sous la forme d'un don ou d'un prêt sans intérêt, dont la commission fixe les modalités.

Au cours des années 2015 à 2023, la Fondation a distribué une moyenne annuelle d'environ 25.000 € d'aides sociales en prêts et dons, témoignant ainsi son engagement continu à soutenir les avocats en difficulté.

OCTROYER DES BOURSES D'ÉTUDES

Depuis, 2022, la Fondation offre des bourses d'études complémentaires aux avocats, stagiaires ou non, de moins de 35 ans, inscrits à l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles. Ces bourses visent à soutenir financièrement des études de troisième cycle, que ce soit pour l'obtention d'un master en droit ou d'un diplôme complémentaire dans d'autres domaines pertinents.

D'une valeur maximale de € 15.000, le nombre de bourses octroyées est déterminé chaque année par la Fondation. En 2022 la fondation a attribué trois bourses de € 10.000 chacune et en 2023 trois bourses de € 12.000 chacune. Pour l'année 2024, trois bourses seront à nouveau proposées.

L'attribution de ces bourses est décidée par un jury composé de professeurs d'université et de membres du conseil de l'Ordre. Les critères et les conditions pour l'obtention de ces bourses sont définis dans le règlement établi par la Fondation le 15 mars 2022¹.

Si vous vous trouvez dans une situation où l'accès à ces études complémentaires est compromis en raison de contraintes financières, nous vous encourageons vivement à explorer cette opportunité offerte par la Fondation.

En 2022, la fondation Dorff Zondervan a attribué trois bourses.
Découvrez le témoignage de l'un des bénéficiaires :

TÉMOIGNAGE DE SONIA BELHASSEN, BÉNÉFICIAIRE D'UNE BOURSE D'ÉTUDE À HARVARD

Parmi les trois heureux bénéficiaires d'une bourse d'étude pour l'année 2023, Sonia Belhassen partage son témoignage.

Étant la première de ma famille, après ma sœur, à entreprendre des études universitaires, j'ai chéri chaque moment de mon cursus académique. Mon parcours a débuté à l'Université Saint-Louis Bruxelles, où j'ai obtenu un bachelier en droit, pour se poursuivre à l'Université Catholique de Louvain, où j'ai décroché un master en droit européen. En octobre 2021, j'ai rejoint l'équipe belge du cabinet d'affaires Clifford Chance pour y effectuer mon stage d'avocat, me spécialisant principalement en droit bancaire et financier.

Après près de deux années d'apprentissage et d'évolution professionnelle dans un milieu international, j'ai décidé de reprendre mes études en mettant le cap cette fois-ci sur les Etats-Unis, pour y poursuivre un LL.M. à l'Université de Harvard. Le généreux soutien de la Fondation Dorff-Zondervan me permet de mener à bien ce projet coûteux, bien que largement rentabilisé par les bénéfices certains qu'il apportera à ma carrière d'avocate belge, me permettant d'agrandir mon réseau professionnel et personnel, dans le cadre d'un programme qui comprend près de 180 étudiant.e.s venant d'environ 65 pays différents ! Cette exposition quotidienne à d'autres systèmes de pensée et de valeurs représente un réel enrichissement personnel, qui me permet de grandir en tant que personne et de développer mon ouverture d'esprit.

A titre d'exemple, au moment où j'écris ces lignes, j'étudie pour mon examen de *Constitutional Law : First Amendment*, qui traite de questions telles que la liberté d'expression et de religion. En étudiant ce cours, je me rends compte à quel point le système du *common law* est différent de notre système belge civiliste. Le cours entier est porté sur l'étude de la jurisprudence de la Cour suprême des Etats-Unis, institution judiciaire hautement politique, aux tendances changeantes en fonction de sa composition. En tant qu'avocate d'affaires exerçant dans un environnement anglo-saxon, une compréhension approfondie d'un système juridique dans lequel évoluent une grande partie de notre clientèle me paraît indispensable.



VOTRE SOUTIEN COMPTE ! FAITES LA DIFFÉRENCE EN FAISANT UN DON À LA FONDATION

Les dons, prêts et bourses d'étude distribués par la Fondation sont financés par les revenus de son patrimoine et par les libéralités qui lui sont faites.

Pour renforcer ses moyens, la Fondation a ardemment besoin du soutien financier de tiers. C'est ainsi qu'a été créé en 2012 le Fonds des Amis de la Fondation Alfred Dorff & Richard Zondervan au sein de la Fondation Roi Baudouin.

Votre générosité permettra d'élargir la portée de la Fondation, d'offrir des opportunités et de soutenir financièrement les avocats en difficulté.

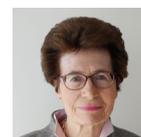
Les personnes ou les associations d'avocats qui souhaitent, dans la ligne des fondateurs, soutenir financièrement la Fondation peuvent le faire en versant un don comme suit :

- IBAN : BE10 0000 0000 0404
- Bénéficiaire : Fondation Roi Baudouin
- Communication structurée : 012/0630/00024
(Cette communication est indispensable pour que le don bénéficie à la Fondation Alfred Dorff & Richard Zondervan)

Lorsque le don est supérieur en total annuel à € 40, il donne droit à une réduction d'impôt.

¹ https://www.barreaubruelles.be/images/documents/FDZ_reglement.pdf

MARTINE MUND,
Membre du conseil d'administration
de la fondation Alfred Dorff
et Richard Zondervan



DOSSIER : L'ENTREPRISE DURABLE

1 L'URGENCE CLIMATIQUE PORTÉE PAR LES BARREAUX EUROPÉENS

À l'entame de l'année 2023, au vu de la situation climatique plus qu'alarmante, les quarante-six barreaux européens qui composent le conseil des barreaux européens (CCBE) ont pris plusieurs engagements en formulant une déclaration commune afin de faire face à l'urgence que constitue le changement climatique. Des mesures concrètes ont été mises en place pour sensibiliser et outiller les praticiens que nous sommes. Un an plus tard, l'heure est désormais au bilan.

1. DE LA DÉCLARATION À L'ACTION, LES BARREAUX EUROPÉENS ACTEURS FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

D'aucuns pourraient penser que la lutte contre le réchauffement climatique est la panacée qui nous permettrait d'affronter la crise environnementale. Pourtant, le réchauffement climatique n'est qu'une des neuf limites planétaires¹. En tout état de cause, c'est dans l'antre de cette lutte que le CCBE a choisi de marquer ses engagements en matières environnementales².

Parmi ces engagements, la CCBE propose de fournir des conseils à ses barreaux membres sur la manière dont les avocats doivent tenir compte des questions relatives à la crise climatique³. Selon cette dernière, les avocats peuvent sensibiliser leurs clients via les conseils prodigués.

2. ACTIONS PORTÉES PAR LES BARREAUX DE PARIS ET LUXEMBOURG

En 2012, le barreau de Paris a produit un rapport synthétisant la responsabilité sociétale de l'Ordre des avocats et de la Carpa de Paris⁴. Il a effectué un état des lieux des performances de l'Ordre en matière de responsabilité sociétale ainsi qu'un bilan carbone de l'Ordre. Ledit bilan a fait état de trois impacts environnementaux significatifs : les déplacements professionnels, l'énergie consommée dans les locaux, ainsi que l'utilisation des papiers et consommables⁵.

Tout récemment, le barreau de Luxembourg s'est quant à lui engagé dans le processus d'obtention des labels suivants⁶:

- label ESR « Entreprise Socialement Responsable » auprès de l'Institut National pour le Développement Durable et la Responsabilité Sociale des Entreprises. L'objectif de ce label est de bénéficier « de la reconnaissance internationale de ses démarches de développement sociaux et environnementaux à l'international ».
- le label « SuperDrecksKëscht® fir Betriber » qui est une marque de qualité délivrée pour une gestion écologique des déchets.



3. BAROMÈTRE DE LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les démarches évoquées s'inscrivent dans une prise de conscience générale des exigences de durabilité au sein de la pratique du métier d'avocat. Ces exigences peuvent prendre la forme de la responsabilité sociale des entreprises « RSE » mais également de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG ». Même si « la durabilité étant de plus en plus considérée comme une priorité dans la société et pour les entreprises, les critères ESG s'imposent comme une demande significative et spécifique posée aux professionnels du droit »⁷.

À cet égard, Kluwer⁸ a fraîchement produit un rapport d'activité sur les défis auxquels feront face « les avocats et juristes du futur ». Son enquête relève que « 69 % des cabinets d'avocats et 61 % des services juridiques d'entreprise estiment qu'ils ne sont pas encore bien préparés pour répondre aux attentes dans ce domaine »⁹.

Il s'agit donc d'un véritable challenge pour notre profession. La demande d'éducation environnementale est croissante dans l'univers juridique et l'avocat doit devenir un véritable acteur de la transition écologique.



GRATIEN
KANGULUMBA
Avocat au barreau
de Bruxelles

4. ET LES BELGES DANS TOUT ÇA ?

Notre Ordre a lancé au cours de l'année judiciaire 2023-24 différentes démarches sous la bannière « Climavocat ». Dans ce cadre, un cycle de conférences est en cours et les prochains rendez-vous sont fixés le 9 février 2024 (Migration et environnement) et le 17 avril 2024 (boîte à outils pour un cabinet plus vert). Parallèlement, de premières activités de terrain sont entreprises, à l'instar du « BalieBos » planté en tandem avec l'Ordre néerlandais.

De son côté, Avocats.be a diffusé des fiches de développement durable et obtenu une labellisation, qui seront évoquées plus en détail dans les pages qui suivent.

À l'aune des actions prises au niveau du CCBE et de nos barreaux limitrophes, de l'exigence croissante de l'éducation environnementale qui s'impose à notre profession, l'année 2024 sera résolument celle des défis environnementaux.

¹ Le concept des limites planétaires a été pensé par les chercheurs de la « Stockholm Resilience Centre ». Les limites planétaires sont un ensemble de neuf limites à l'intérieur desquelles l'humanité peut continuer à se développer et à prospérer pour les générations à venir. Le franchissement des limites augmente le risque de déclenchement de changements environnementaux brusques ou irréversibles à grande échelle, <https://www.stockholmresilience.org/research/planetary-boundaries.html>

² À l'instar des Conférences of Parties (COP) sur le climat, il existe également des COP au sujet des autres limites planétaires. Par exemple, nous pouvons citer la COP16 sur la biodiversité qui aura lieu en Colombie du 21 octobre au 1^{er} novembre 2024, <https://www.un.org/esa/forests/events/sixteenth-meeting-of-the-conference-of-the-parties-cop16-to-the-convention-on-biological-diversity/index.html>

³ Déclaration initiale du CCBE, p.3, <https://www.barreau.lu/16-fevrier-2023-conseil-des-barreaux-europeens-ccbe-declaration-initiale-du-ccbe-sur-le-changement-climatique16-fevrier-2023-conseil-des-barreaux-europeens>

⁴ Rapport de développement durable. Un ordre partenaire, responsable et durable, p. 6 ; <https://www.avocatparis.org/system/files/editos/RapportRSE.pdf>. Durant la même année, « l'ordre a renforcé son engagement par son adhésion au pacte mondial des nations unies, le Global Compact ».

⁵ Rapport de développement durable. Un ordre partenaire, responsable et durable, p. 15.

⁶ <https://www.barreau.lu/le-barreau/responsabilite-societale/nos-labels/>

⁷ Rapport de l'enquête « avocats et juristes face au futur » 2023, Adopter l'innovation, s'adapter au changement, Les professionnels du droit relèvent des défis dans un environnement juridique en pleine mutation, Kluwer, 2023, p. 8, https://assets.contenthub.wolterskluwer.com/api/public/content/6dbbf35c3a9240209bb528fd3f8f3f4?v=77f42830&utm_source=Eloqua&utm_content=WKLSWBFR_FutureReadyLawyer2023_Confirmation&utm_campaign=&utm_econtactid=CWOLT000007018501&utm_medium=&utm_cruid

⁸ Cette enquête a été menée par Kluwer auprès de 700 professionnels du droit travaillant dans des cabinets d'avocats et des services juridiques d'entreprises basées aux États-Unis et en Europe.

⁹ Rapport de l'enquête « avocats et juristes face au futur » 2023, *idem*, p. 8.

2

BALIEBOS

*Le dimanche 3 décembre 2023,
l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles
s'est investi dans le projet "BalieBos",
initié par nos confrères de l'Ordre néerlandais.*

Cette initiative vise à sensibiliser les avocats bruxellois aux enjeux environnementaux, s'inscrivant parfaitement dans la lignée de nos actions Climavocat. Pour rappel, ces actions visent à rappeler l'urgence de la question climatique et à identifier les réponses que les avocats peuvent apporter, à la fois en tant que conseillers de leurs clients et en tant qu'entrepreneurs au sein de leurs cabinets.

Le BalieBos est un projet de reboisement mené à Beersel, en collaboration avec l'association Forest Fwd. Il offre aux avocats bruxellois la possibilité de contribuer activement à la préservation de notre écosystème et témoigne de manière tangible de notre engagement en faveur d'un avenir durable.

Près de 80 avocats ont pris part à cette action en plantant un millier d'arbres indigènes. Parmi eux figuraient des chênes, des peupliers à petites feuilles, des saules têtards, des saules marsaults et des peupliers noirs.

Nous souhaitons remercier l'Ordre néerlandais du barreau de Bruxelles pour avoir porté cette initiative. Nos remerciements s'étendent également à l'ensemble des participants et tout particulièrement aux membres du barreau de Bruxelles (FR) pour leur implication.

Cette initiative va au-delà de son impact environnemental : elle souligne la nécessité, au sein de notre profession, d'accorder davantage d'importance à la durabilité, à la création d'un environnement de travail sain et à la promotion d'une culture favorisant le bien-être mental. Forts de cette expérience, nous prévoyons d'être à nouveau présents l'année prochaine pour planter 1 000 arbres supplémentaires, réaffirmant ainsi notre engagement constant envers l'environnement.

Cette action concrète résonne comme un appel à la mobilisation de l'ensemble de la profession, démontrant que chaque pas compte dans la construction d'un avenir plus respectueux de notre planète et de notre bien-être collectif.



Les bâtonniers Bernard Derveaux
et Emmanuel Plasschaert



Me Sylviane Michiels, Me Louise Paridans,
Me Joelle Troeder et Me Elisabeth Hens.



3 VERS UN AVENIR DURABLE : L'ÉLAN DES CABINETS D'AVOCATS BRUXELLOIS DANS LA PRATIQUE ESG

Dans un monde juridique en constante évolution, certains cabinets d'avocats de Bruxelles ont compris l'importance de se mettre « au vert » et se positionnent ainsi à l'avant-garde des initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Sur la base d'un retour auprès de sept cabinets bruxellois¹, cet article met en lumière leurs différentes initiatives (et parfois les difficultés rencontrées) et vise à inspirer une transformation plus large dans le secteur.

L'AVÈNEMENT D'UNE CONSCIENCE ÉCOLOGIQUE AU BARREAU

L'engagement envers le développement durable n'est plus une option, mais une nécessité.

La prise de conscience écologique dans le monde juridique représente une évolution majeure pour les cabinets d'avocats à Bruxelles. Historiquement, le secteur s'est principalement concentré sur la conformité et la réglementation, mais une nouvelle vague de responsabilité environnementale est en train de remodeler cette approche.

Des cabinets comme INTAKT, DALDEWOLF, CROWELL & MORING, MILES LEGAL EUBELIUS, SHAPE LAW FIRM et DE BANDT AVOCATS ADVOCATEN sont à l'avant-garde de ce changement et ont pris le temps de partager avec nous leur vision.

1. RECOURIR À UN AUDIT EXTERNE POUR ÉVALUER SON EMPREINTE CARBONE

Le recours à un audit externe afin de mesurer l'empreinte carbone du cabinet peut être une des premières étapes-clés permettant d'amorcer la transition écologique de son bureau d'avocats. Le choix ne manque pas : de nombreux cabinets de conseil en stratégie durable et économie circulaire ont vu le jour ces dernières années. Plusieurs des cabinets interrogés ont ainsi commencé par la réalisation d'un audit avant de mettre en place des actions plus concrètes et adaptées à leur modes de fonctionnement.

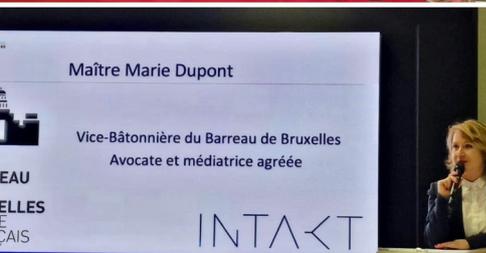
Par exemple, INTAKT & SHAPE-LAW ont participé au parcours d'incubation *Explore* (partiellement subsidié par la Région bruxelloise), qui accompagne sur une durée de trois mois les entreprises de tous types pour entamer leur transition écologique ou durable, grâce à son équipe d'experts.

Pour INTAKT, ce programme leur aura permis d'établir un diagnostic de l'impact environnemental du fonctionnement du cabinet et d'élaborer un plan d'action pour entamer une transition écologique, convaincu que le métier d'avocat peut s'inscrire dans une démarche plus durable et respectueuse de l'environnement.

Le cabinet CROWELL & MORING a quant à lui fait appel aux services de *D-Carbonize*.

L'année dernière, la Commission Climat du Carrefour des Stagiaires a par ailleurs fait venir l'organisme *Smart2Circle*, pour une formation axée en particulier sur l'empreinte des cabinets d'avocats et sur les actions pouvant être mises en place à leur échelle. *Smart2Circle* accompagne également les entreprises pour réaliser leur bilan carbone et créer une stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE)².





Cabinet INTAKT :
Signature de la charte du numéro
responsable du Belgian Institute
for Sustainable IT asbl/vzw

2. COMPRENDRE & (IN)FORMER POUR MIEUX AGIR

La grande majorité des cabinets interrogés propose de manière régulière ou plus ponctuelle des formations et/des séminaires sur le thème du développement durable à ses membres.

INTAKT a par exemple organisé en interne un atelier de sensibilisation aux enjeux climatiques. Le cabinet a pour projet de mettre en place une équipe interne « green », qui pourra prendre d'autres initiatives similaires plus régulières.

EUBELIUS a également constitué un comité RSE, qui se réunit tous les mois et évoque les initiatives sociales, culturelles et en faveur de l'environnement qui sont en cours.

En lien avec le volet formation, le barreau de Bruxelles organise en collaboration avec la Commission Climat le cycle de conférences « Climavocat » dans l'objectif de sensibiliser ses membres à l'urgence climatique et d'identifier les réponses que les avocats peuvent y apporter, en tant que conseil de leurs clients mais également en tant qu'entrepreneurs, au sein de leurs cabinets.

Les prochaines dates à ne pas manquer :

- 9 février 2024 (midi de la formation) : « Migration et environnement »

- 17 avril 2024 (16h00-20h00) : « Boîte à outils pour un cabinet plus vert » avec Avocats.be

3. ACTIONS CONCRÈTES VISANT À RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DU CABINET

Si différentes stratégies peuvent être adoptées, certaines permettent – plus que d'autres – de réduire significativement l'empreinte, non sans soulever des obstacles au changement des habitudes parfois profondément ancrées.

• MOBILITÉ DURABLE

Il ressort des études réalisées que la mobilité des avocats est sans doute un des points les plus importants sur lesquels notre profession peut s'améliorer pour diminuer son empreinte carbone. Les cabinets d'avocats interrogés l'ont compris et ont ainsi mis en place différentes actions afin d'encourager la mobilité durable.

EUBELIUS a par exemple fait installer des bornes électriques pour les voitures, des prises pour les vélos électriques et a fait construire des douches. Le cabinet met également à disposition deux vélos électriques pour les déplacements des avocats dans Bruxelles. Enfin, il offre un budget de mobilité alternative pour les avocats qui font le choix de ne pas venir en voiture (en compensation du prix de la place de parking).

D'autres cabinets comme INTAKT, CROWELL & MORING et & DE BANDT AVOCATS ADVOCATEN offrent un abonnement Villo, STIB et/ou SNCB aux avocats qui le souhaitent.

SHAPE LAW FIRM travaille actuellement à la définition d'un plan de mobilité pour chacun des membres du cabinet.

De façon générale, les cabinets cherchent aussi à réduire les déplacements lorsque ceux-ci sont dispensables, par exemple en organisant des réunions en visio-conférence quand cela est possible.

• AUTRES MESURES DE GESTION ÉCOLOGIQUE DES BUREAUX

La gestion écologique des bureaux est l'autre pierre angulaire d'une politique durable. Cela peut passer par des mesures plus simples comme l'adoption de pratiques de recyclage et de réduction des déchets (sans oublier la conscientisation) à l'optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Le cabinet & DE BANDT AVOCATS ADVOCATEN, s'est par exemple lancé dans un projet de rénovation de son bâtiment et offre son temps dans la défense de dossiers *pro deo* en matière environnementale devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Pour INTAKT, certaines mesures très concrètes telles que la fourniture de matériel de bureautique écolabellisé ou du passage du café en capsules au café en grains se sont révélées particulièrement faciles à mettre en place très rapidement.

SHAPE LAW FIRM a procédé à une isolation totale de ses bureaux et a installé des panneaux solaires.

4. ENGAGEMENT SOCIAUX ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Enfin, l'impact des investissements socialement responsables et des partenariats durables est un domaine en pleine expansion. Les cabinets peuvent intégrer des critères ESG³ dans leurs décisions d'investissement et de partenariat, contribuant ainsi à une économie plus durable. Cela pourrait inclure l'investissement dans des entreprises écologiques ou le soutien à des projets communautaires axés sur la durabilité.

En somme, ces actions concrètes démontrent qu'il existe de nombreuses façons pour les cabinets de contribuer activement à un avenir plus durable, en alliant efficacité professionnelle et responsabilité écologique. Les cabinets que nous avons interrogés ont notamment collaboré avec les associations *Graines de vie* (qui œuvre pour la reforestation), *Ladder'op* (soutien éducatif individualisé aux enfants défavorisés dans l'enseignement néerlandophone de la Région de Bruxelles-Capitale) ou encore *YouthStart* (qui aide à réaliser les rêves de développement de jeunes en difficulté).

Les membres de MILES soutiennent également plusieurs asbl dont l'impact social leur parle tout particulièrement, notamment en offrant un support juridique gracieux ou à tarif privilégié. Le cabinet a des relations particulières avec :

- *House of Agroecology*, une ASBL souhaitant rapprocher les producteurs, transformateurs et distributeurs de produits agro-alimentaires éco-responsables dans un circuit court en Belgique
- *Jardin Musical*, qui est un écosystème créatif formé par des artistes, pour des artistes
- *The Shift*, qui est une communauté dédiée au développement durable, qui rassemble entreprises, associations, institutions académiques et publiques issues de multiples secteurs en Belgique.

IL EXISTE DE NOMBREUSES FAÇONS
POUR LES CABINETS DE CONTRIBUER
ACTIVEMENT À UN AVENIR PLUS DURABLE,
EN ALLIANT EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE
ET RESPONSABILITÉ ÉCOLOGIQUE



CLÉMENCE MERVEILLE
Membre de la Commission Climat du Carrefour
des Stagiaires du barreau de Bruxelles



ROXANE DELFORGE
Membre de la Commission Climat du Carrefour
des Stagiaires du barreau de Bruxelles



SOPHIE EVERARTS DE VELP
Membre de la Commission Climat du Carrefour
des Stagiaires du barreau de Bruxelles



5 DÉFIS ET OBSTACLES

Plusieurs des cabinets qui nous sont revenus ont exprimé qu'il avait parfois été très difficile d'amener une véritable remise en question et d'amorcer un changement d'habitudes au sein de leurs cabinets. Il faut reconnaître que notre milieu professionnel est, de prime abord, plutôt conservateur et réfractaire au changement.

Ils ne se sont néanmoins pas découragés et à force de formation et de sensibilisation, ils ont pu amorcer de véritables changements. Certains ont pu exprimer que le fait de partager un projet commun aussi fort a également pu fédérer et souder leur équipe. Il reste cependant nécessaire de faire parfois des rappels à l'ordre auprès de certains membres un petit peu moins disciplinés...

Certains ont soulevé la question du prix/de la rentabilité qui peut parfois être impressionnante et avoir un impact important dans les plus petites associations (les coûts importants peuvent concerner l'accompagnement externe pour la transition, mais aussi des travaux de rénovation pour améliorer l'efficacité énergétique des bureaux). La rationalisation informatique est également un véritable défi, alors que notre profession transitionne toujours plus vers le numérique.

Le bilan de tous les cabinets interrogés est cependant extrêmement positif et enthousiaste et aucun ne regrette de s'être lancé dans cette (r)évolution à l'échelle de leur structure.

6 SUBSIDES

Exploiter les subsides et primes pour les initiatives écologiques peut constituer un levier important. Diverses aides financières pour encourager les pratiques durables dans les entreprises existent, et les avocats sont des acteurs économiques qui peuvent évidemment y avoir recours.

Ces aides peuvent prendre la forme de subventions pour l'installation d'énergies renouvelables, comme les panneaux solaires, ou pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments. Des exemples concrets incluent des cabinets d'avocats recevant des fonds pour moderniser leur infrastructure énergétique, ou pour mettre en place des systèmes de gestion des déchets plus écologiques.

Maximiser l'utilisation de ces ressources nécessite une planification stratégique et une bonne connaissance des différentes aides disponibles. Les cabinets peuvent se rapprocher de conseillers spécialisés en subventions ou participer à des ateliers et formations sur la durabilité pour mieux comprendre comment intégrer ces opportunités financières dans leurs projets de développement durable.

Parmi les cabinets interrogés, deux d'entre eux ont bénéficié de subsides régionaux (pour financer l'accompagnement d'un expert à leurs côtés et pour les rénovations énergétiques). Tous deux ont souligné que l'assistance est précieuse pour rassembler les données et soumettre le dossier mais qu'une fois rôdé, cela devenait plus facile de le faire seul. Ils ont également souligné que les subsides étaient conséquents s'agissant de la rénovation, et que BECI (*Brussels Enterprises Commerce & Industry*) avait pu jouer un rôle de facilitateur et avait très bien rempli sa mission.



7 LABELS/CERTIFICATION

EUBELIUS a obtenu le Label entreprise éco-dynamique (première étoile) de Bruxelles ainsi que le prix *Environnement Caius* (prix du mécénat) de l'ASBL Promethea (pour leur soutien à la compagnie *Artara*, en 2016).

MILES LEGAL a obtenu le "label éco-dynamique" et nous a précisé que Bruxelles Environnement accordait une petite aide en terme d'accompagnement à la confection du dossier.



Eubelius, soutenant les artistes bruxellois du programme de résidence du WIELS



À NE PAS MANQUER : LE CYCLE DE CONFÉRENCES CLIMAVOCAT

La conférence Climavocat, prévue pour le 17 avril 2024⁴, promet d'être un événement intéressant pour tout avocat se questionnant sur son impact écologique. Cette conférence se focalisera sur des thèmes clés liés au développement durable et à la pratique juridique, avec la participation d'intervenants spécialistes de l'écologie, de la législation environnementale et de la responsabilité sociale des entreprises.

Les discussions couvriront une gamme de sujets, allant de l'intégration des principes ESG dans les pratiques juridiques, aux stratégies pour réduire l'empreinte carbone des cabinets d'avocats, en passant par les innovations en matière de droit de l'environnement. Les participants se verront offrir des perspectives nouvelles et des stratégies concrètes pour intégrer la durabilité dans leur travail quotidien. Nous espérons vous y voir nombreux et nombreuses pour échanger nos expériences respectives et tirer de nouveaux enseignements des différents intervenants.

D'ici-là, nous vous donnons également rendez-vous le 9 février pour un midi de la formation : « Migration et environnement », pour un regard croisé avec le droit des étrangers. Il est déjà possible de s'y inscrire⁵.

¹ Leurs structures sont de tailles variables, ils comprennent respectivement 35, 20, 9, 130, 17 et 39 membres.

² Responsabilité sociale des entreprises.

³ Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) sont utilisés pour évaluer la stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et la performance d'un acteur économique en dehors des indicateurs financiers habituels.

⁴ <https://lgo.avocats.be/event/cycle-de-formations-climavocat-boite-a-outils-pour-un-cabinet-plus-vert-2024-04-17-6151/register>.

⁵ <https://lgo.avocats.be/event/cycle-de-formations-climavocat-migration-et-environnement-2024-02-09-6150/register>.

CONCLUSION : UNE MARCHÉ VERS LE CHANGEMENT

L'engagement des cabinets d'avocats bruxellois dans des initiatives durables marque le début d'un tournant dans notre profession. Ces actions ne se limitent pas à un impact positif immédiat sur l'environnement et la société ; elles s'inscrivent dans une vision plus large d'un avenir où notre pratique est intrinsèquement liée à la responsabilité sociale et environnementale.

Le rôle de l'avocat dans le contexte de la transition énergétique et du développement durable est en pleine évolution. Avec l'intensification des réglementations en matière de durabilité au sein de l'UE, il devient impératif pour nous, en tant qu'avocats, de rester informés et proactifs. En fournissant des conseils éclairés sur ces normes et en adoptant une approche holistique, nous pouvons jouer un rôle crucial dans la transition vers un avenir plus durable, tout en renforçant la confiance et la valeur que nous apportons aux justiciables.

Les différents cabinets interrogés qui sont passés par ces processus nous ont tous répondu d'une seule voix quant au bilan qu'ils en tiraient : Foncez, c'est un beau défi à relever par chaque cabinet qui n'apporte que davantage de sens à notre métier. C'est également une nécessité sociétale de le faire.

En conclusion, ce mouvement vers un avenir plus durable est aussi un appel à réinventer notre profession, pour qu'elle soit en harmonie avec les principes de justice, d'équité et de respect de notre planète.

C'est dans cette dynamique de changement que notre barreau est appelé à jouer un rôle plus actif. L'action collective, la collaboration entre les cabinets, et l'engagement continu vers des objectifs durables devraient également prendre une part importante dans notre gestion quotidienne. Dans la figure de l'avocat engagé dans notre société que nous veillons sans cesse à préserver, réservons une place particulière **aussi**, à l'environnement et aux droits des générations (présentes et) futures.

Les « tips » des différents cabinets interrogés :

Prendre connaissance de la CCBE : déclaration initiale sur le changement climatique (février 2023).

BECI est une aide précieuse (<https://www.beci.be/>). Ensuite, il est impératif d'avoir une ou deux personnes en interne (avocat ou employé) qui s'intéressent vraiment au sujet et qui est prêt à apprendre sur les nouvelles techniques ET sur les enjeux.

Prendre contact avec l'Institut du Numérique Responsable (il existe des ressources sur leur site internet et ils organisent également des formations) <https://institutnr.org>

Contacteur Groupe One dans le cadre du programme Explore (subsidé par la région) et contacter différents facilitateurs pour introduire au mieux les dossiers

Faire une mesure de l'empreinte carbone de son cabinet via, par exemple, l'entreprise « D-Carbonize », peut être un très bon début afin d'amorcer une réflexion

La lecture des SDG's (Les Objectifs de développement durable ou Sustainable Development Goals, adoptés par les Nations Unies) est, nous le pensons, une bonne source d'inspiration (<https://sdgs.un.org/fr/goals>)

Ne pas se décourager et réaliser que d'un moment à l'autre, ces mesures seront obligatoires à mettre en place pour les entreprises. Autant se mettre directement dans la bonne direction !

Contacteur Groupe One, EcoRes, 21 Solutions, charte ISIT, label Ecodyn, label Goodfood, etc.

4

VOUS VOULEZ VOUS ENGAGER DANS LES ODD ?

AVOCATS.BE VOUS PROPOSE 17 FICHES PRATIQUES !



1. L'ORIGINE DE NOTRE DÉMARCHE

En 2015, en marge de l'assemblée générale des Nations Unies, 193 Etats se sont engagés à atteindre 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) dans les 15 prochaines années afin de transformer notre monde : mettre fin à l'extrême pauvreté, s'attaquer aux inégalités et à l'injustice et s'attaquer au changement climatique.

La préservation de l'environnement est un des défis les plus importants auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Le rapport de synthèse du sixième cycle d'évaluation du GIEC¹, publié le 20 mars 2023, nous révèle que les risques sont encore beaucoup plus élevés que dans les prévisions antérieures et que la possibilité d'assurer un avenir viable et durable pour tous s'amenuise rapidement.

La responsabilité des entreprises, en matière de droits humains et de dommages causés à l'environnement, est de plus en plus souvent reconnue dans les instruments législatifs comme dans les décisions de justice. On assiste d'ailleurs au franchissement d'une nouvelle étape en matière d'interdépendance des droits humains et de l'environnement. Les cours et tribunaux sont désormais aussi saisis de demandes liées à l'urgence climatique. Plusieurs juridictions en font une cause de responsabilité et, parfois même, d'injonction à l'égard des États ou des entreprises qui manquent de réactivité à cet égard.

Les entreprises ont un rôle important à jouer dans la prévention des atteintes à l'environnement et aux droits humains.

Les avocats, leurs cabinets et les barreaux sont des entreprises et les droits fondamentaux ainsi que l'accès à la justice sont au cœur de notre activité².

Il y a donc ici une opportunité à saisir, tant en termes de développement durable qu'en termes d'élargissement de notre sphère de compétence.

2. UNE AVOCATURE DURABLE, PAR DES MOTS, ET SURTOUT PAR DES ACTES !

C'est dans ce contexte que l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (AVOCATS.BE) a créé une commission « développement durable »³. Chaque barreau y a nommé au moins un représentant. L'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles y a même 5 représentants⁴ !

Cette commission s'est fixée pour objectifs de proposer aux avocats des exemples de bonnes pratiques, de l'impulsion à la neutralité carbone et au « zéro-déchet », des tables-rondes sur les droits humains et la biodiversité, des formations diverses afin de rencontrer les exigences climatiques, de l'aide juridique aux victimes climatiques, du soutien à une justice durable, du savoir-être et du savoir-faire juridiques dans les matières qui peuvent avoir une implication sur l'environnement (droit public et financier, droit de l'environnement, de l'urbanisme, de l'énergie, de l'alimentation, des biens, de la construction, de la concurrence, des contrats, des assurances,...).

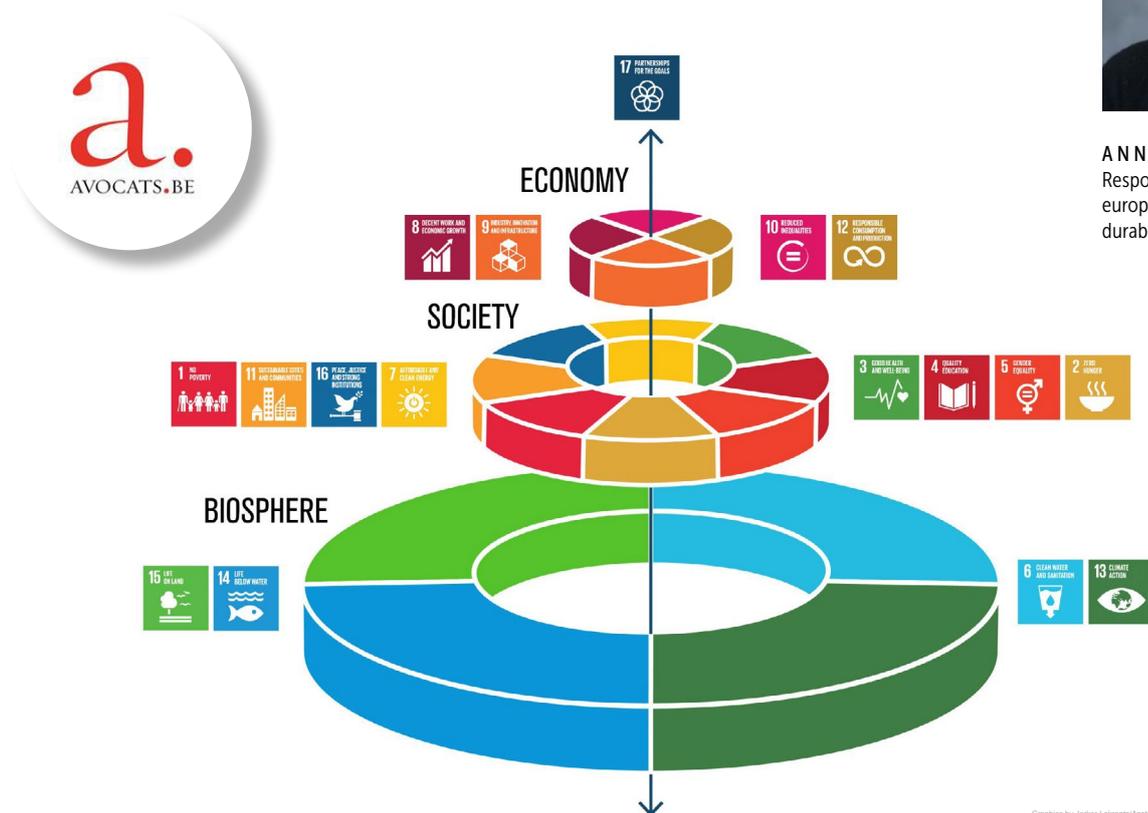


Les premiers résultats de ses travaux ont été publiés dans La Tribune⁵. Il s'agit d'abord d'une fiche introductive, définissant la notion de développement durable par un aperçu détaillé des origines du concept, de son évolution à travers les décennies et de son importance dans le contexte actuel. Il y a ensuite une série de suggestions d'actions concrètes, variées et cruciales, regroupées dans 17 fiches pratiques. Ces recommandations sont alignées avec les 17 ODD définis par l'ONU.

Par ailleurs, AVOCATS.BE s'est également inscrit dans un programme de certification en entrepreneuriat durable UNITAR⁶, par un plan d'actions basé sur les 17 ODD.



ANNE JONLET
Responsable affaires publiques
européennes et développement
durable (AVOCATS.BE)



Graphics by Jenker Lokrantz/Azote

3. UN AVENIR MEILLEUR ET PLUS DURABLE POUR TOUS - BREF RAPPEL DES 17 ODD

Les ODD ont été adoptés par l'Organisation des Nations unies. Ils sont au nombre de 17 et sont interconnectés. A chaque objectif correspond une série de cibles plus précises, soit un total de 169 cibles. Les 17 objectifs répondent ensemble aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés pour « éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous ». Ils constituent l'Agenda 2030. Pour y arriver, il faudrait donc atteindre chacun des 17 objectifs et chacune de leurs 169 cibles, d'ici à 2030.

Les 17 ODD sont :

- | | |
|--|---|
| 1. Pas de pauvreté ; | 10. Inégalités réduites ; |
| 2. Faim « Zéro » ; | 11. Villes et communautés durables ; |
| 3. Bonne santé et bien-être ; | 12. Consommation et production responsables ; |
| 4. Éducation de qualité ; | 13. Lutte contre les changements climatiques ; |
| 5. Égalité entre les sexes ; | 14. Vie aquatique ; |
| 6. Eau propre et assainissement ; | 15. Vie terrestre ; |
| 7. Énergie propre et d'un coût abordable ; | 16. Paix, justice et institutions efficaces ; |
| 8. Travail décent et croissance économique ; | 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs. |
| 9. Industrie, innovation et infrastructure ; | |

4. 17 FICHES PRATIQUES POUR LES AVOCATS, LES CABINETS ET LES BARREAUX

Les membres de la commission « développement durable » ont entrepris de traduire ces 17 objectifs en actions concrètes que les avocats pourraient reprendre à leur compte, seuls, au sein de leurs cabinets ou avec leurs barreaux. Ils ont donc adapté certaines des 169 cibles définies par l'ONU aux spécificités de la profession, en formulant des exemples concrets d'actions qui pourraient être menées à ce niveau. Les fiches proposées sont évolutives et les avocats sont invités à partager leurs observations et propositions complémentaires au département communication d'AVOCATS.BE⁷.

Parmi les actions proposées figurent par exemple :

- s'investir dans l'aide juridique de première et de seconde ligne (ODD 1) ;
- soutenir les volontariats émanant de membres du cabinet ou du barreau et communiquer à cet égard (ODD 2) ;
- réfléchir à la manière dont le cabinet conçoit l'évolution/la carrière de ses membres, garantir la transparence à cet égard et instaurer une politique de rémunération transparente (ODD 3) ;
- participer activement au projet « Avocat dans l'école » (ODD 4) ;
- respecter une mixité parmi les orateurs dans les conférences organisées par les barreaux ou les cabinets et instaurer une discrimination positive dans les organes de représentation de la profession (ODD 5) ;
- développer le volet contentieux de l'eau en Wallonie (principe du pollueur-payeur) et prendre des mesures pour supprimer les sources de pollution de l'eau (ODD 6) ;
- participer aux consultations publiques sur les sujets liés à l'énergie et réaliser son bilan carbone (ODD 7) ;
- Interroger et interpeller les collaborateurs du cabinet / des barreaux sur la santé au travail lors des entretiens annuels (ODD 8) ;
- se former au "Green IT" et développer une politique de gestion "Green IT" (ODD 9) ;
- accueillir un stagiaire avocat d'un barreau étranger d'un pays en développement dans le cadre d'un séjour d'échange (ODD 10) ;
- aménager au sein des cabinets / Palais de justice, l'accueil des clients utilisant un mode de transport durable (vélo, trottinette, etc...) (ODD 11) ;
- faire appel à des traiteurs écoresponsables ; recycler auprès des écoles ou membres du personnel des ordinateurs, écrans ou téléphones qui pourraient suffire pour une utilisation scolaire ou familiale (ODD 12) ;
- organiser au sein du cabinet une formation sur le changement climatique et ses enjeux (fresque du climat) (ODD 13) ;
- (se) former sur le droit à réclamer un dommage collectif en matière d'environnement (ODD 14) ;
- participer à des actions tendant à soutenir le reboisement et la reforestation (ODD 15) ;
- se former aux droits issus de la Convention d'Aarhus, de la Convention européenne des droits de l'homme (programme HELP du Conseil de l'Europe) et aux valeurs et exercices de droit collaboratif (ODD 16) ;
- créer des formations au développement durable en partenariat avec des écoles ou autres institutions (ODD 17).

5. LA CERTIFICATION UNITAR

En novembre 2021, AVOCATS.BE s'est engagé dans une démarche de certification en entrepreneuriat durable en vue d'obtenir le label « SDG Pioneer » de UNITAR, délivré par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Région wallonne⁸.

La certification clôturera un parcours de 3 ans, au terme duquel AVOCATS.BE aura intégré la durabilité d'entreprise dans sa politique générale et réalisé 30 actions spécifiques (soit 10 actions par année), compatibles avec les 17 ODD et validées par un comité d'évaluation de la CCI de la Région wallonne.

Le 24 mai 2022, le comité d'évaluation a marqué son accord sur notre premier plan d'actions. Nous avons entretemps terminé avec succès les 10 actions de la première année. Les 10 nouvelles actions proposées pour notre deuxième année ont également été validées par le comité d'évaluation et il nous appartient de les réaliser avant mai 2024.



¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

² Le webinaire 2020 de la Conférence internationale des Barreaux de tradition juridique commune posait notamment cette question : Faut-il renforcer les obligations déontologiques faites à l'avocat en matière de respect des droits humains et de l'environnement dans ses activités de conseil auprès de ses clients ?

³ « Juste cause et cause durable : juste cause et cause toujours ? » dans La Tribune n°207.

⁴ Pierre-Yves Thoumsin, Jean-Marc Gollier, Eva Lippens, Gratien Kangulumba et Corinne Delgouffre.

⁵ « L'avocat.e durable, en actions ! » dans la Tribune n°240.

⁶ United Nations Institute for Training and Research. (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche).

⁷ A l'attention de Madame Melina Bartolomeo : mb.communication@avocats.be.

⁸ Trois cabinets d'avocats (Elegis, Paralax et Amplitude) se sont entretemps lancés dans le même processus de certification.

Nous espérons ainsi servir de modèle inspirant pour les Ordres et les cabinets et sommes à votre disposition pour toute information complémentaire !

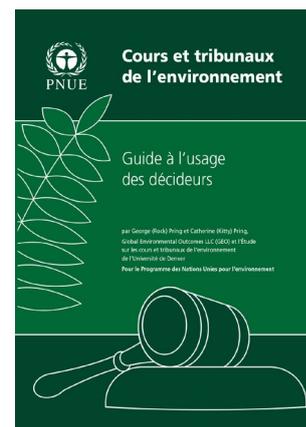
5 CHAMBRE DE L'ENVIRONNEMENT, ENFIN OU DÉJÀ ?

1. COMMENT ARRIVER À UNE MEILLEURE MISE EN ŒUVRE DES LÉGISLATIONS ENVIRONNEMENTALES ?

Les Nations Unies ont créé un Programme mondial de l'environnement UNEP, basé à Nairobi le 5 juin 1972, la même année que le premier Sommet de la Terre qui se tint à Stockholm. On doit à une Norvégienne, Gro Harlem Brundtland, le fameux rapport qui, en 1987, conçut le concept de développement durable, présenté au Sommet de Rio en 1992. En 1972 encore, le Rapport Meadows (Premier rapport du Club de Rome), prévoit que la poursuite de la croissance économique entraînerait au cours du XXI^e siècle et plus précisément vers l'an 2100 une chute brutale de la population à cause de la pollution, de l'appauvrissement des sols cultivables et de la raréfaction des ressources énergétiques.

Le constat fut tiré au Sommet de la Terre (CNUED) à Johannesburg en 2002 : sans l'intervention de la Justice, la législation environnementale, déjà abondante et ambitieuse à l'époque demeurerait lettre morte. Quelles qu'en soient les raisons, il fut décidé de créer des Fori, groupements internationaux de juges de l'environnement qui promouvraient la mise en œuvre de ce droit de l'environnement. C'est ainsi que fut créé le Forum Européen des Juges de l'Environnement, en 2002.

C'est aussi dans ce contexte que se sont développés dans le monde des juridictions spécialisées en matière d'environnement, souvent promue par des juges volontaristes et motivés, et généralement instituées par des institutions nationales ou régionales, en vue d'assurer la mise en œuvre des législations environnementales, encore trop peu prises au sérieux, tant par les particuliers que par les entreprises et même les administrations. Le premier rapport d'évaluation et de comptabilisation des différentes juridictions environnementales au niveau mondial a été réalisé par les professeurs Pring & Pring en 2007-2009, intitulé « Greening Justice »¹, dont la dernière édition, en 2022, mentionne la Chambre spécialisée que nous avons créée à Mons². D'un vaste horizon, nous parvenons à une initiative très locale et c'est l'objet de cet article.



2. MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LES ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE

Comme cela a été constaté à l'issue de l'évaluation par la Commission européenne de la mise en œuvre de la directive Eco Crime de 2008³, les moyens mis en œuvre par les Etats membres de l'Union européenne, en termes de ressources humaines et matérielles ne sont pas suffisants ce qui explique le relatif échec de la mise en œuvre de celle-ci et a suscité la proposition d'une nouvelle directive dont l'examen est en cours et qui devrait être adoptée au début de l'année 2024. Il est clair que pour assurer une bonne mise en œuvre du droit de l'environnement il est souhaitable d'instituer des juridictions spécialisées : la spécialisation des juges permet une meilleure expertise dans des matières extrêmement complexes, transversales et scientifiques. Elle permet également un gain de temps, tant pour l'institution judiciaire que pour les parties et une meilleure justice environnementale. C'est si vrai que dès 2008, le projet de gouvernement belge prévoyait l'institution de juridictions spécialisées de l'environnement. Las... l'eau a coulé sous les ponts sans que rien ne vienne, si ce n'est une initiative très récente qui insère dans le Code judiciaire les mots « juge de l'environnement ». Mais on est loin encore d'une juridiction spécialisée effective. C'est pourquoi dès 2008 nous avons constitué, à la cour d'appel de Mons, un Pool de Réflexion sur le droit de l'Environnement (PRE), qui a abouti à la création par ordonnance présidentielle du 9 septembre 2021 de la chambre de l'environnement, chambre spécialisée à trois conseillers, traitant à la fois des matières civiles et pénales. Cette chambre fut inaugurée le 29 mars 2022 en présence, entre autres, du Ministre de la Justice, de la Ministre wallonne de l'environnement, du Chef d'Unité de la DG Environnement de la Commission européenne et d'une députée européenne⁴.



3. CRÉATION DE LA CHAMBRE DE L'ENVIRONNEMENT

La création de cette chambre est donc entourée d'un « écosystème » qui applique les bonnes pratiques prônées par les juridictions spécialisées de ce type et, notamment la Cour de l'environnement de South Wales en Australie et qui consiste en :

1. une bibliothèque spécialisée ;
2. un réseau de stages pour les étudiants, en partenariat avec les universités ;
3. l'organisation de formations spécialisées à l'Institut de Formation judiciaire (IFJ/IGO) ;
4. l'organisation de colloques et d'événements, en vue de sensibiliser le public et d'intéresser les praticiens non spécialisés ;
5. la participation à des réseaux tels que EUFJE (Forum européen des Juges de l'environnement, auquel les membres de la chambre sont associés) ;
6. le développement de partenariats spécifiques, notamment avec la Commission Européenne (DG ENV et DG Just).



FRANÇOISE THONET
Présidente de chambre honoraire à la cour d'appel de Mons.
Présidente du PRE (Pool de Réflexion sur le droit de l'Environnement).

4. UNE CRÉATION REMARQUÉE PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

Cette chambre traite de toutes sortes de cas ayant trait à l'environnement et à l'urbanisme et force est de constater qu'elle constitue un appel de dossiers tant au civil qu'au pénal. Par arrêté royal du 2019, une chambre correctionnelle de la Division de Charleroi s'est vu attribuer les matières pénales de l'environnement de tout le ressort de la cour d'appel de Mons, ce qui a déjà permis de canaliser le flux des dossiers concernés.

La nouvelle chambre de l'environnement a intéressé la Commission européenne qui a assisté à un workshop au sein de cette chambre le 9 décembre 2022, suivie par le Parlement européen qui s'est penché sur son modèle et a assisté à un workshop le 3 février 2023. Ensuite, la Ministre Fédérale de l'environnement est venue à Mons le 27 septembre 2023 et le 4 octobre 2023, la chambre se voyait décerner un prix dans le cadre de la Balance de cristal, organisée tous les deux ans par le Conseil de l'Europe.



Monsieur le premier président de la cour d'appel de Mons, Philippe Morandini, et Mme le président honoraire Françoise Thonet recevant le trophée de la Balance de Cristal (mention) délivrée par la CEPEJ, le 4 octobre 2023 à Paris.

5. NÉCESSITÉ DE CONSOLIDATION DE L'INITIATIVE

Certes la chambre rencontre un certain succès, mais il est clair que sa pérennité n'est pas assurée. En effet, elle dépend d'une ordonnance présidentielle, qui peut varier à tout moment en fonction des contingences. La cour d'appel de Mons n'a pas l'apanage des juges spécialisés en matière d'environnement et nous avons dans les différentes cours d'éminents collègues qui pratiquent cette matière. Si l'on peut difficilement imaginer que l'environnement ne constituera pas à l'avenir une matière prioritaire, il est important de garder une exigence de spécialisation des juges et de leur permettre de siéger dans de bonnes conditions, sans risquer de se voir soudain dépossédés de leurs matières de prédilection et attribués dans d'autres chambres. En effet la spécialisation requiert un gros investissement en temps et sans la certitude de pratiquer à long terme ces matières, les candidats ne se presseront pas. Or la juridiction spécialisée est une garantie de bonne justice environnementale et d'un degré raisonnable de prévisibilité des décisions. Il est donc indispensable qu'une loi vienne consolider cette initiative et l'encourager dans d'autres juridictions du pays.

6. LE MODÈLE DU TRIBUNAL DE LA FAMILLE

Le gouvernement actuel a fait un premier pas en créant un mandat spécifique de juge de l'environnement (article 58 bis du Code judiciaire), mais cette figure n'est pas suffisante, même si elle peut être encouragée. En effet, d'une part il n'est pas prévu que ce juge soit spécialisé ou dispose d'une formation spécifique et d'autre part, rien n'est envisagé pour les juridictions d'appel, si bien que les décisions prises en premières instance ne trouveront pas nécessairement de chambre spécialisée en degré d'appel. Il faut savoir aussi que dans le monde entier se créent de vraies chambres de l'environnement, dotées d'un greffe spécialisé, et même parfois des cours spécialisées qui disposent de leur propre infrastructure, par exemple la cour de South Wales, en Australie, ou les cours de l'environnement en Chine ou, plus près de nous, la cour de l'environnement en Suède⁵. Nous préconisons un modèle ambitieux, et pourtant simple, qui s'inspire de la loi du 30 juillet 2013 portant création du Tribunal de la famille. Maître Antoine Gillet, avocat au barreau de Bruxelles et assistant du professeur Van Drooghenbroeck a produit pour notre PRE, à l'occasion de la visite de la ministre Khattabi le 27 septembre 2023 une contribution originale sur ce thème. Celle-ci a été présentée à une députée fédérale Ecolo, Mme Hugon, dans le cadre d'un workshop qui s'est tenu à la cour d'appel de Mons le 16 octobre 2023, à l'issue duquel nous espérons qu'une proposition de loi détaillée sera tracée et présentée lors de la prochaine législature. La condamnation de l'Etat fédéral belge, de la Région flamande et de la Région bruxelloise par la cour d'appel de Bruxelles, le 30 novembre 2023, dans le cadre de l'Affaire Climat devrait inciter nos autorités politiques à prendre au sérieux la nécessité d'assurer, non comme une obligation de moyen mais comme une obligation de résultat l'établissement de juridictions compétentes en matière d'environnement et d'urbanisme, dotée de magistrats spécialement formés et habilités, comme c'est le cas pour nos tribunaux de la famille et sections famille-jeunesse dans les cours d'appel.

Et il serait raisonnable d'envisager de consolider les compétences d'une telle juridiction en lui transférant des compétences en matière administrative par exemple en ce qui concerne les permis et autorisations en matière d'urbanisme et d'environnement.

Nous y réfléchissons et ce n'est pas le lieu ici d'en débattre mais les ingrédients sont réunis pour être enfin ambitieux dans un domaine où la sonnette d'alarme est tirée depuis longtemps et où il est de notre responsabilité citoyenne et sociétale d'agir pour la justice environnementale, qui va beaucoup plus loin que la protection de l'environnement, car il s'agit de justice. La justice est un fondement de notre démocratie et les dérèglements de toutes sortes dont les dérèglements environnementaux et climatiques ne pourront se régler (et si possible s'éviter) que moyennant des juridictions adaptées et équipées. C'est ce que modestement nous voulons promouvoir avec notre modèle, que nous partageons volontiers, tant en Belgique qu'à l'étranger.

**NOTRE RESPONSABILITÉ
CITOYENNE ET SOCIÉTALE
EST D'AGIR POUR
UNE VRAIE JUSTICE
ENVIRONNEMENTALE**

¹ Environmental Courts & Tribunals: A Guide for Policy Makers | UNEP - UN Environment Programme

² L'environnement, le droit et le magistrat : mélanges en l'honneur de Benoît Jadot ; *Larcier Intersentia*, 27/10/2021.

³ 2008/99/EC ; L'initiative de la Commission européenne pour reformer la directive criminalité environnementale, un véritable tournant ? | Observatoire du Green Deal (observatoire-greendeal.eu)

⁴ Un juge pour l'environnement, une initiative de la Cour (...) (justice-en-ligne.be)

⁵ 9789280736083 (unep.org)



6 DÉCLARATION INITIALE DU CCBE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

*La profession d'avocat est un des piliers de l'État de droit¹.
Notre profession n'est pas qu'un gagne-pain. Elle aide à préserver la liberté
qui nous est si chère et la justice, qui en est une condition essentielle.*

*L'avocat aide également ses clients à connaître et respecter les limites de cette liberté.
Parmi ces limites, nous découvrons avec effarement depuis quelques décennies
que la nature a des limites² et que nous avons peut-être franchi un certain nombre
de ces limites alors que notre propre vie dépend d'une nature saine et d'un climat tempéré.*

L'avocat a-t-il un rôle particulier à jouer dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, pour ne prendre que cette limite-là ?

L'activité de l'avocat n'est pas en elle-même très polluante : penser, négocier, écrire un avis, échanger des conclusions, plaider, cela émet peu de gaz à effet de serre ! Ce qui émet de tels gaz, ce sont nos infrastructures (bureaux, réseau informatique, ...), nos déplacements, les livraisons que nous recevons et les déchets que nous générons. Mais même cela, cela reste marginal comparé par exemple avec ce qu'une entreprise métallurgique ou de transport émet dans le cadre de son activité. Cela a beau être marginal, y être attentif, être exemplaire fait partie de notre potentiel.

Une justice climatique se développe à une vitesse fulgurante³. Les avocats qui travaillent pour les grandes entreprises polluantes sont parfois regardés avec suspicion par des ONG activistes⁴. Ce ne sont pas les émissions directes des avocats qui sont mises en cause, mais leur rôle dans la légitimation d'activités jugées néfastes. Il n'est pas possible de ne pas réagir face à ces défis qui se développent sur plusieurs plans.

Le CCBE suit de près ce dossier. Après avoir brièvement rappelé le contexte climatique et le rôle du CCBE en général, j'exposerai brièvement en quoi consiste l'engagement du CCBE sur le climat et pourquoi nous ferions bien tous, quelle que soit la taille de notre cabinet, de lui emboîter le pas.

1. CONTEXTE : LE DROIT EN 'TRANSITION'

Le déferlement de règles nouvelles en Europe en matière de « durabilité » impose à la profession juridique de ne plus considérer le droit de l'environnement comme un droit administratif comme un autre. Ce droit devient de plus en plus un droit source de responsabilité car enfin la situation climatique est telle que la notion d'écocide⁵ fleurit de plus en plus avec notre marche somnambulique vers un désastre proche que toutes les sciences nous décrivent avec une précision qui va croissante.

L'Assemblée générale de l'ONU a affirmé dans une résolution du 26 juillet 2022 que « le droit à un environnement propre, sain et durable fait partie des droits humains »⁶. Le Conseil de l'Europe⁷ étudie cette question également en vue d'éventuellement proposer un texte additionnel à la CEDH et la Cour européenne des droits de l'homme a déjà reçu plus de 300 requêtes qui portaient sur des questions environnementales⁸. Trois affaires importantes ont été plaidées à Strasbourg en mars et septembre 2023.⁹ Elles devraient clarifier le lien entre les droits de l'homme et le climat.

La Commission européenne a mis en œuvre un « Pacte vert »¹⁰ qui devrait faire de l'Europe le premier continent neutre en émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Les grandes entreprises et leur « chaîne de valeur » seront contraintes de rendre compte de leurs efforts.¹¹ N'oublions pas que les avocats qui assistent ces entreprises font, dans une certaine mesure, partie de cette « chaîne de valeur ».

2. QUI EST LE CCBE ?

Le Conseil des barreaux européens (CCBE) est une association internationale sans but lucratif instituée à Bruxelles en 1960.

Le CCBE est composé de barreaux de 46 pays de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de pays voisins. Il comprend 32 pays membres et 14 pays associés et observateurs. Le CCBE représente, à travers ses membres, plus d'un million d'avocats européens.

Le CCBE est porte-parole de la profession d'avocat notamment auprès du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et d'autres instances internationales.

De nombreux comités fonctionnent au sein du CCBE pour suivre les questions importantes de notre profession (droit de la famille, nouvelles technologies, déontologie, services transfrontaliers, droit de la défense, secret professionnel, indépendance de l'avocat, droits de l'homme, RSE, climat, fiscalité, ...).

Le CCBE a créé en 2022 un comité « environnement et changement climatique » qui a rédigé une « déclaration initiale sur le changement climatique ». Cette déclaration a été adoptée et publiée par le CCBE le 16 février 2023¹².



3. POURQUOI UNE « DÉCLARATION INITIALE » DU CCBE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ? QUE CONTIENT-ELLE ?

Le président du CCBE résumait la réponse ainsi « Chacun doit faire sa part face à l'urgence climatique. La profession d'avocat a un rôle important à jouer pour contribuer à atténuer la crise climatique et renforcer la justice climatique tout en remplissant sa fonction de défense de l'État de droit, des droits humains et de l'accès à la justice ».¹³

En adoptant le 16 février 2023 une « Déclaration initiale sur le changement climatique »¹⁴, le CCBE veut d'abord rappeler le constat d'urgence indéniable que décrit le dernier rapport du GIEC notamment. Le CCBE veut également ouvrir un chemin de réflexion et une piste d'actions : au niveau de l'action, comment le CCBE va « assumer sa part » dans la lutte contre le changement climatique ; au niveau de la réflexion, comment assister ses membres dans leur propre démarche et dans l'assistance de leurs avocats pour jouer leur rôle et assumer leur part dans la lutte contre le changement climatique.

Pour sa propre part, le CCBE s'engage à

- prendre des mesures concernant ses propres activités d'une manière compatible avec la limitation du réchauffement mondial à 1,5 °C et de faire rapport de manière transparente à la session plénière sur les mesures prises et leurs résultats ;
- soumettre à court terme ses activités à une analyse approfondie et concrète de la part d'experts externes, y compris un calcul de son empreinte carbone.

À cet égard, le secrétariat du CCBE a, dès l'adoption de la déclaration, engagé deux démarches. D'une part, il a engagé une firme spécialisée pour l'assister dans le calcul de son empreinte carbone. Les chiffres et leur composition ont été publiés fin 2023. D'autre part, le CCBE s'est inscrit comme candidat pour être reconnu « entreprise éco-dynamique » par Bruxelles-Environnement, suivant ainsi l'exemple de nombreuses entreprises bruxelloises, dont certains cabinets d'avocats.¹⁵



Pour ses membres, le CCBE s'engage notamment à

- soutenir les barreaux membres dans leurs efforts visant à aider leurs propres membres à agir pour atténuer le changement climatique, notamment en encourageant les barreaux membres à créer un comité axé sur le changement climatique et ses conséquences pour la profession d'avocat (s'il n'existe pas déjà), également en termes de nouveaux domaines du droit ;
 - fournir des conseils aux barreaux membres sur la manière dont les avocats, lorsqu'ils abordent toute question survenant dans le cadre de la pratique juridique, doivent prendre en compte les effets probables de la question sur la crise climatique d'une manière compatible avec leurs devoirs professionnels et l'administration de la justice ;
 - collecter, diffuser et publier des outils et des ressources didactiques pour permettre aux barreaux membres à aider leurs propres membres à intégrer dans leur pratique quotidienne des conseils et des représentations sur les effets du changement climatique, et à se préparer aux effets probables du changement climatique sur leur pratique quotidienne ;
- ...

On le voit, cette déclaration est ambitieuse et requiert un travail important pour aider notre profession à être à la hauteur des défis climatiques de notre société. De très nombreuses initiatives sont prises localement dans les barreaux et le partage d'expériences sera sans doute l'une des contributions les plus utiles du CCBE à cet égard.



JEAN-MARC GOLLIER
Président du comité environnement
et changement climatique du CCBE

4. QUE FAIT LE COMITÉ ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE DU CCBE ?

Le rôle de l'avocat dans le changement climatique doit être bien compris pour que nous continuions à jouer notre rôle social en défendant toutes les parties concernées par ce changement.

Le droit de la responsabilité acquiert une nouvelle dimension lorsque le changement climatique devient une source possible de responsabilité. Cette question vient au-devant de la scène non seulement dans des réglementations européennes nouvelles dans le domaine du droit financier (la « finance durable » : SFDR, taxonomie, CSRD, ...) et du droit de la consommation (lutte contre le *greenwashing*), mais aussi dans une jurisprudence qui surprend parfois par son audace, et dont il faut capter les signaux pour nos pratiques d'avocats.

Dans ce cadre, le Comité s'est actuellement engagé dans la rédaction d'un guide sur la question climatique à l'attention des barreaux en s'inspirant de ce que la Law Society à Londres a publié le 16 avril 2023 à l'attention de ses *solicitors*.¹⁶

Le guide du CCBE devrait se diviser en trois parties :

1. comprendre et réduire ses émissions de gaz à effet de serre ;
2. impact du changement climatique sur nos règles professionnelles ;
3. impact du changement climatique sur nos pratiques (assistance du client, communication (risque de *greenwashing*), formation, ...).

Une question essentielle devra être abordée : en quoi l'avocat est-il responsable des effets climatiques néfastes de l'activité de ses clients ? Cette question n'est pas vraiment neuve. Les pénalistes et les fiscalistes se la posent fréquemment. De nombreuses associations et des autorités publiques accusent les avocats d'être des « facilitateurs » d'actes jugés moralement inacceptables. L'accusation fait mouche facilement auprès d'un public non averti, qui ne comprend pas bien les enjeux de l'État de droit.

LE COMITÉ S'EST ACTUELLEMENT
ENGAGÉ DANS LA RÉDACTION
D'UN GUIDE SUR LA QUESTION
CLIMATIQUE À L'ATTENTION DES
BARREAUX EN S'INSPIRANT DE CE
QUE LA LAW SOCIETY À LONDRES A
PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2023

C'est dans ce contexte que l'avocat doit se distinguer par une connaissance précise des enjeux climatiques et de la manière dont, modestement, il peut faire sa part pour lutter contre le changement climatique. Ce faisant, il doit assurer avec intégrité et rigueur sa mission indispensable pour la justice, en faisant en sorte que le droit soit correctement appliqué et que les intérêts de son client soient respectés dans le cadre légal existant. Ce faisant, l'avocat contribue à préserver l'État de droit.

L'État de droit conjugue le principe de liberté qui caractérise nos démocraties et les limites que la loi lui impose. Aujourd'hui, la question se pose s'il faut intégrer comme un élément de cette loi les limites impérieuses de la nature que nous avons trop longtemps ignorées. Le CCBE s'engage dans cette réflexion et dans l'action. Probablement qu'il vaut la peine pour tous les barreaux d'entamer une démarche du même ordre.

- ¹ Voir notamment le rapport 2022 de la Commission européenne sur l'état de droit dans l'Union européenne qui énonce notamment que « Les avocats et leurs organisations professionnelles jouent un rôle fondamental dans le renforcement de l'état de droit et la protection des droits fondamentaux, notamment le droit à un procès équitable » (COM(2022) 500 final, 13 juillet 2022, p. 11). Voir le communiqué du CCBE du 16 février 2023 (https://www.ccbe.eu/documents/position-papers/?no_cache=1).
- ² Le GIEC l'écrit pour le climat dans son dernier rapport (<https://www.ipcc.ch/assessment-report/ar6/>). Les COP climat s'emploient à réaliser un changement mondial dans ce domaine (<https://www.cop28.com/en/>). En outre la pollution, l'occupation des sols, la déforestation et la circulation globale de tous les biens et les personnes ont provoqué un changement majeur dans les équilibres de nos écosystèmes, que l'IPBES appelle à corriger d'urgence (<https://www.ipbes.net/fr>), tandis que la dernière COP de la biodiversité (COP15) a engrangé des engagements importants des états (<https://www.cbd.int/article/cop15-final-text-kunming-montreal-gbf-221222>). Les maigres avancées du projet de règlement européen sur la restauration de la nature (accord de juin 2023) montre la difficulté qu'il y a à cet égard (<https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2023/06/20/council-reaches-agreement-on-the-nature-restoration-law/>).
- ³ Voyez notamment l'immense répertoire qui en est tenu par le Sabin Center for Climate Change Law de l'Université de Columbia (New York) : <https://climate.law.columbia.edu/>, et leur peer review des décisions dans le monde : <https://climate.law.columbia.edu/content/global-network-peer-reviewers-climate-litigation> (voir en particulier les 6 procès identifiés pour la Belgique, dont le procès Klimaatszaak - lire l'arrêt du 30 novembre 2023 de la 2^{ème} chambre de la Cour d'appel de Bruxelles (RG 2021/AR/1589 et autres, non publié, disponible sur le site <https://affaire-climat.be/>).
- ⁴ Voir l'association d'étudiants anglo-saxons Law Students for Climate Accountability (<https://www.ls4ca.org/>) qui a publié des rapports très documentés sur les cabinets des USA et du Royaume Uni.
- ⁵ Voir notamment C.-H. Born, J. De Herdt, J. Rozie et D. Vandermeersch, « Vers l'insertion d'un crime d'écocide au titre de crime de droit international dans le nouveau Code pénal », *JT*, 2022, 297-307 ; Une proposition de directive européenne qui révisé la directive 2008/99/CE relative à la protection de l'environnement par le droit pénal pourrait introduire cette notion (document COM/2021/851 final de la Commission, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM:2021:851:FIN>) ; le 20 juillet 2023, le conseil des ministres du gouvernement fédéral belge a approuvé l'inscription du crime d'écocide dans le code pénal.
- ⁶ Assemblée générale de l'ONU, 26 juillet 2022, document A/76/L.75.
- ⁷ Lire notamment la recommandation *CM/Rec(2022)20* du Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'homme et la protection de l'environnement (adoptée par le Comité des Ministres le 27 septembre 2022, lors de la 144^{ème} réunion des Délégués des Ministres).
- ⁸ Voir le site du Conseil de l'Europe : <https://www.coe.int/fr/web/portal/human-rights-environment> (lire aussi : <https://www.coe.int/fr/web/impact-convention-human-rights/droits-humains-et-environnement>). La Cour publie met à jour régulièrement une fiche qui regroupe ses principales décisions en la matière : au mois d'octobre 2023 : https://www.echr.coe.int/documents/d/echr/fs_environment_fr
- ⁹ *Verein Klimaseniorinnen Schweiz et autres c. Suisse* (requête no 53600/20) ; *Carême c. France* (requête no 7189/21) et *Duarte Agostinho et autres c. Portugal et 32 autres* (requête no 39371/20) (voir <https://www.echr.coe.int/fr/home>).
- ¹⁰ https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr
- ¹¹ Voir notamment la proposition de directive du 23 février 2022 sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937 (COM(2022) 71 final) qui, au moment d'écrire ces lignes, est en phase finale d'adoption (trilogie).
- ¹² Déclaration disponible sur le lien <https://t.co/vA0mvOkVow>
- ¹³ <https://twitter.com/CCBEinfo/status/1631249527247183872>
- ¹⁴ Déclaration disponible sur le site <https://www.ccbe.eu/fr/>, onglet Action > Comités et groupes de travail > Environnement et changement climatique. Adresse directe : https://www.ccbe.eu/fileadmin/speciality_distribution/public/documents/ENVIRONMENT_AND_CLIMATE_CHANGE/ENVCC_Statements/FR_ENVCC_20230216_Declaration-initiale-du-CCBE-sur-le-changement-climatique.pdf
- ¹⁵ Concernant ce label, voir <https://www.ecodyn.brussels/>
- ¹⁶ *The Law Society, Guidance on the Impact of Climate Change on Solicitor*, disponible sur le site <https://www.lawsociety.org.uk/topics/climate-change/impact-of-climate-change-on-solicitors>.



Les langues du monde
au cœur de l'Europe

Depuis plus de 21 ans au service
des avocats de tous les barreaux
de Belgique et à l'étranger

Traductions juridiques, techniques, médicales
et financières

Toutes langues

Avenue Louise 146 • 1050 Bruxelles • Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 • translat@pauljanssens.be



PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL

www.pauljanssens.com



ON CONNAÎT CETTE POLITIQUE,
ELLE N'A JAMAIS
PROUVÉ SON EFFICACITÉ
POUR PRÉPARER L'AVENIR.

SOYEZ PRÉVOYANT...
ET, DÈS AUJOURD'HUI, PENSEZ À DEMAIN
AVEC LA PENSION
LIBRE COMPLÉMENTAIRE
POUR INDÉPENDANTS (PLCI)
ET LA CONVENTION DE PENSION POUR
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (CPTI)

CAISSE DE PRÉVOYANCE
des avocats, des huissiers de justice
et autres indépendants



DÉCOUVREZ NOS PRODUITS DE PENSION
POUR AVOCATS, HUISSIERS DE JUSTICE
ET AUTRES INDÉPENDANTS

Pour toute question ou proposition personnalisée,
contactez-nous à l'adresse info@cpah.be
ou appelez-nous au 02 534 42 42



AVENUE DES ARTS 56, 1000 BRUXELLES - INFO@CPAH.BE - WWW.CPAH.BE

IRP agréée le 30/07/2007 sous le n° 55002

COLLOQUE DE RENTRÉE

19 JANVIER 2024

Le colloque de rentrée sera consacré au statut et au rôle de l'entreprise face aux défis majeurs du 21^e siècle : gestion des flux migratoires, réchauffement climatique, préservation de l'environnement, ...

Au cours de ces dernières années ont été adoptées, tant sur le plan national qu'international, des législations imposant aux entreprises de nouvelles obligations en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation de l'environnement, de la protection des droits humains fondamentaux, ...

La difficulté pour les entreprises n'est pas tant inhérente à leur devoir de conformité aux obligations légales et réglementaires en tant que telles, cette question ne souffrant aucune discussion de principe, qu'à l'inflation des normes légales, à leur lisibilité et à leur cohérence, particulièrement pour les entreprises opérant dans un contexte international.

Parallèlement se multiplient les actions en justice, souvent à caractère collectif, fondées sur des normes légales existantes et parfois anciennes visant à obtenir des injonctions, souvent très générales et vagues, destinées

à forcer les entreprises à atteindre tel ou tel objectif jugé d'intérêt supérieur.

Outre sa responsabilité juridique, se pose aussi la question de la responsabilité « morale » des entreprises – qu'on pourrait qualifier d'obligations naturelles de l'entreprise – dont le fondement n'est pas à proprement parler juridique, mais qui relève davantage de pressions sociétales.

Ce colloque de rentrée vise à appréhender l'ensemble des facettes de cette thématique en partant des conceptions, qui peuvent être très opposées, quant au statut social de ces personnes morales, entités fondamentales abstraites mais souvent dotées d'une sorte d'identité et de vie propre et toujours incarnées par des êtres de chair et de sang.

Une attention particulière sera réservée à l'articulation entre ces devoirs de l'entreprise et la défense des droits fondamentaux de l'être humain.

PROGRAMME



9h00

INTRODUCTION

Me Emmanuel Plasschaert,

bâtonnier de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles



9h10

L'ENTREPRISE : ACTRICE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dr. Ilham Kadri,

CEO de Syensqo, membre associée de l'Académie Royale de Belgique



9h35

EXPÉRIENCE DU CONTENTIEUX CLIMATIQUE

Me Antonin Lévy,

avocat au barreau de Paris



10h00

RÔLE ET RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS

Me Harm-Jan De Kluiver,
avocat au barreau d'Amsterdam, professeur à l'Université d'Amsterdam



10h25

ACTIVISME SOCIÉTAL ET ACCÈS AU JUGE

Mme Séverine Menétrey,
*professeure en droit judiciaire à l'Université du Luxembourg
et à l'Université Libre de Bruxelles, titulaire de la chaire de droit judiciaire à l'ULB*

10h50 PAUSE-CAFÉ



11h05

L'ENTREPRISE MÉTAMORPHE

M. Jean-Pierre Hansen,
*président honoraire d'Electrabel, ancien Directeur Général du Groupe Suez,
membre de l'Académie Royale de Belgique, membre correspondant de l'Institut de France*



11h30

L'ENTREPRISE COMME ENTITÉ POLITIQUE

Mme Isabelle Ferreras,
*professeure à l'Université Catholique de Louvain, chercheuse associée
de l'Université de Harvard, membre de l'Académie Royale de Belgique*



11h55

L'IMPLICATION DES DROITS HUMAINS

Mme Françoise Tulkens,
*ancienne vice-présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, professeure
émérite à l'Université Catholique de Louvain, membre de l'Académie Royale de Belgique*



12h20

CONCLUSIONS GÉNÉRALES POUR L'AVENIR

M. Koen Geens,
*ancien ministre des Finances et ancien ministre de la Justice, professeur émérite de la
Katholieke Universiteit Leuven, membre à la Koninklijke Academie van België*



12h45

CLÔTURE

Me Xavier Dieux,
*avocat au barreau de Bruxelles, professeur émérite de l'Université Libre de Bruxelles,
membre de l'Académie Royale de Belgique*

ASPECTS PRATIQUES

Langue : colloque bilingue (FR-EN) avec traduction simultanée
Adresse : auditorium Albert II de l'Académie Royale de Belgique (rue Ducale, 1 à 1000 Bruxelles)
Droit d'inscription : gratuit pour les avocats stagiaires – 25 EUR pour les autres participants
Inscription et paiement : <https://www.cjbb.events>



ACTUALITÉS DES MOIS ÉCOULÉS

Retour en images sur les événements marquants des dernières semaines.

16>18
OCT.

**PILNET
FORUM**

Bruxelles accueille le PILnet Global Forum 2023. Notre barreau soutient cet événement qui a réuni des juristes du monde entier pour discuter des stratégies légales visant à soutenir la société civile et à relever les défis actuels.



16
OCT.

**CONFÉRENCE DES BARREAUX
DES GRANDES VILLES DU MONDE**

La Conférence des barreaux des grandes villes du Monde se tient à Montréal. Notre barreau participe à cette rencontre réunissant des représentants de barreaux tels que Paris, Amsterdam, Francfort, Varsovie, Mexico, New-York ou encore Tokyo. Notre barreau est représenté par Stéphanie Davidson, secrétaire de l'Ordre, qui aborde la question de la santé mentale au sein de la profession. Elle partage les initiatives de notre commission bien-être psychosocial.



19
OCT.

**DBF -
JOURNÉE DE RENCONTRES
ET DE DÉBATS**

Pour célébrer son 40e anniversaire, la Délégation des Barreaux de France (DBF) organise une journée de rencontres et de débats à Bruxelles sur le thème "l'avocat, un allié à l'Europe". Notre bâtonnier intervient lors de la table ronde relative à l'exercice de la profession et aux menaces auxquelles les avocats doivent faire face aujourd'hui (agressions, surveillance, atteintes au secret professionnel et à l'indépendance).



20
OCT.

**CONFÉRENCE INAUGURALE -
GESTION D'ÉQUIPE,
LEADERSHIP ET MANAGEMENT**

L'Ordre lance un cycle de conférences en leadership et management, en collaboration avec One Management. La conférence inaugurale aborde les rôles du manager et la perception de cette fonction.



25
OCT.

COLLOQUE - JOURNÉE EUROPÉENNE DES AVOCATS

À l'occasion de la Journée européenne des avocats, une initiative du CCBE, notre barreau organise avec avocats.be une conférence-débat sur le thème de la confidentialité des communications entre l'avocat et son client, une valeur-clé pour la protection des droits des justiciables. Participent aux discussions : Me Jean-Emmanuel Barthélemy, ancien bâtonnier du barreau de Mons, Me Vanessa de Francquen, avocate et présidente au Conseil supérieur de la Justice, et Me Sabrina Goldman, avocate au barreau de Paris.



30
OCT.

CONGRÈS DE L'IBA

À l'occasion du congrès de l'IBA qui se tient à Paris, hub.brussels met en exergue l'excellence des avocats bruxellois, en organisant une réception à l'ambassade de Belgique et en diffusant largement la vidéo promotionnelle réalisée l'an dernier.

<https://youtu.be/2bSsY9UHbkU?si=3FkTIPoM3z4T8kksk>



3
NOV.

21^e CONFÉRENCE EUROPÉENNE DES AVOCATS À BERLIN

Notre bâtonnier a participé à la 21^{ème} Conférence Européenne des Avocats à Berlin. L'événement met en lumière le rôle crucial des avocats en tant que défenseurs des cours constitutionnelles. Des représentants de divers pays européens et de la Corée du Sud ont participé, échangeant sur les systèmes juridiques et constitutionnels.



6
NOV.

PRESTATION DE SERMENT

La cour d'appel reçoit le serment de 45 nouveaux avocats bruxellois francophones.



9
NOV.

FORMATION - RÉORIENTATION PROFESSIONNELLE

Notre Ordre organise une session de réorientation professionnelle en partenariat avec la Cité des Métiers et Actiris. Cet événement a pour but d'aider les avocats qui souhaitent se réorienter à explorer de nouvelles perspectives de carrière. L'occasion de prodiguer des conseils et des outils pour cette transition, incluant des entretiens et des formations dispensés par Actiris et la Cité des Métiers.



13 & 22
NOV.

JOB DAYS ULB ET UCL

Notre Ordre participe aux jobdays organisés par l'ULB et l'UCLouvain. Grâce aux volontaires du Carrefour des stagiaires, les étudiants ont l'occasion de discuter à bâtons rompus des diverses facettes de notre profession et d'être éclairés sur les démarches pour y accéder.



16
NOV.

SALON DE LA COPROPRIÉTÉ

Des avocats spécialisés tiennent une permanence de consultation lors du Salon de la Copropriété à Brussels Expo. Ils offrent leurs conseils juridiques aux professionnels et copropriétaires présents lors de cet événement.



27
NOV.

COLLOQUE - L'AVOCAT AU CŒUR DE LA CITÉ

Ce colloque organisé par le barreau de Bruxelles (Fr) et la Ville de Bruxelles, vise à renforcer les liens entre les acteurs du monde associatif, institutionnel et juridique à Bruxelles. Inauguré par M. Philippe Close et Me Emmanuel Plasschaert, le colloque explore des sujets cruciaux tels que les défis des familles monoparentales, l'accès aux soins et aux droits des personnes précaires, le droit au logement et les violences policières envers les jeunes. Marie Dupont s'est rendue à la conférence et notre bâtonnier a fait une intervention.



LINKEDIN

Pour suivre en direct notre actualité complète,
abonnez-vous à nos comptes LinkedIn et Facebook

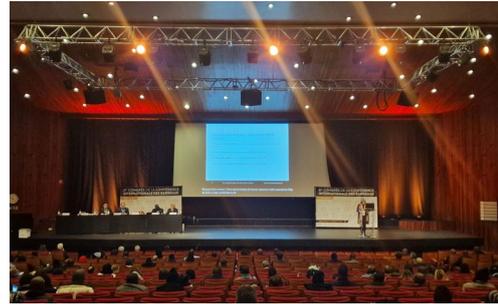


FACEBOOK

29 NOV.
> 1 DÉC.

CONGRÈS – CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX (CIB)

Le Congrès de la Conférence Internationale des barreaux à Liège se concentre sur l'indépendance de l'avocat et le secret professionnel, mettant en évidence les menaces telles que les pressions externes et les conflits d'intérêts pouvant compromettre l'intégrité du système judiciaire. L'intervention de notre bâtonnier souligne l'impératif de préserver ces fondements pour garantir une justice équitable et juste.



4
DÉC.

PRESTATION DE SERMENT

La cour d'appel reçoit le serment de 17 nouveaux avocats bruxellois francophones.



7
DÉC.

CYCLE JUSTICE EN VÉRITÉS IV - L'ÉTAT DE DROIT EST-IL EN PÉRIL ?

Le cycle 2023 des conférences Justice en Vérités se clôture dans la salle des audiences solennelles de la Cour de cassation. Sous la présidence des bâtonniers Jean-Pierre Buyle et Emmanuel Plasschaert, nous recevons Didier Reynders, commissaire européen à la justice, et Koen Geens, ancien ministre de la justice. Tous deux discutent de la qualité de l'État de droit en Belgique.

« Justices en vérités » est une initiative du barreau de Bruxelles, en collaboration avec le Collège Belgique de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique.



6-10
DÉC.

LAWYERS CUP

L'équipe des Belgian Red Lawyers remporte ce tournoi de football international entre avocats, organisé cette année à Catane, en Sicile. Parmi l'équipe, saluons la présence de nos consœurs bruxelloises Ramona Cojocariu, Elena Stammenkovic (NOAB), Colombe Dethier et Sacha Vandervecken. Cette dernière qui remporte en outre le trophée de « meilleure joueuse du tournoi ». Quant à la gardienne, Barbara Engerisser, du barreau du Brabant Wallon, elle reçoit le prix de la meilleure gardienne.



ECHOS DU CONSEIL

Un aperçu des thèmes rencontrés en cette fin d'année 2023.

RENCONTRE AVEC LA COMMISSION DE LA JUSTICE DE LA CHAMBRE

Le conseil a eu le plaisir d'accueillir M. Philippe Pivin, vice-président de la Commission Justice à la Chambre, peu après la désignation du nouveau ministre de la Justice, M. Paul Van Tigchelt, ancien directeur de l'Ocam.

La classe politique semble peu consciente de la gravité de la situation liée à la non-nomination des chefs de corps à Bruxelles. Le premier ministre semble être désireux de s'attaquer à la question des cadres des magistrats à Bruxelles. Malheureusement, contrairement à ce que nous constatons au quotidien dans les tribunaux, le surcroît de travail des magistrats est ignoré par les politiques qui, au contraire, selon M. Pivin, attendent de meilleures performances de ceux-ci.

Les relais défenseurs de la justice bruxelloise sont trop peu nombreux au niveau du gouvernement qui initie souvent les projets de loi actuels. M. Pivin et les autres députés sont demandeurs de questions parlementaires pertinentes sur le sujet.



RENCONTRE AVEC LA CHAMBRE DES NOTAIRES

Les conseils des deux Ordres bruxellois tiennent une séance commune avec la Chambre des notaires de la Région de Bruxelles-Capitale et le président du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles. Quatre interventions très riches sont proposées par Me Xavier Dieux, le président Paul D'Haeyer, Me Luc Van Eeswijck et Monsieur Clément Pirenne, autour de diverses thématiques de droit des sociétés.

PROGRAMME DE PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Me Delgouffre, Me Monville et Me de Nanteuil, nous exposent l'évolution de ce beau projet mis en place par le barreau qui vise à former les avocats de façon multidisciplinaire. L'objectif actuel est aussi de mettre en place un projet pilote de permanence pour des conseils de première ligne en faveur des victimes.

C'est grâce à la ténacité de cette équipe et à la collaboration avec le Parquet de Bruxelles, que des permanences juridiques gratuites pour les victimes de violences sexuelles et intrafamiliales ont pu être mises en place, avec l'aide de la zone de police de Bruxelles-Ixelles, et ce pendant une première période de 4 mois. Trente avocats volontaires et bénévoles seront ainsi mobilisés pour assurer cette permanence.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DE BMEDIATION

En présence de M. le bâtonnier Bernard Derveaux, nous avons eu le plaisir d'accueillir les bâtonniers Michel Forges et Bart De Moor en cette fin d'année.

À l'aube de ses 25 ans d'existence, il était important de rappeler que cette ASBL a été créée par nos deux Ordres et est chapeautée par BECI. Cette association promeut la médiation, forme des médiateurs aguerris en matière civile et commerciale et permet la désignation de ceux-ci, privilégiant les domaines de compétences de chacun.

Les formations prévues permettront aux avocats d'appliquer sereinement l'article 444 du code judiciaire, en toute connaissance de cause.

Une nouvelle formation a été mise en place pour les médiateurs d'entreprise autrement dénommés "praticiens de la réorganisation" par le Livre 20 du Code de commerce, outil bien utile au tribunal de l'entreprise.



DÉONTOLOGIE

Certains avocats sont amenés à tenir des consultations "ouvertes" et des permanences juridiques gratuites, sans ouvrir des dossiers nécessairement. Qu'en est-il des conflits d'intérêts éventuels ultérieurs et comment les éviter?

Sur rapport de M. le bâtonnier Ghislain et de Me Cruysmans, il a été décidé qu'en vertu du Codéon, l'avocat dispenseur de conseils juridiques dans ce cadre, doit tenir le relevé des justiciables qui viennent le consulter et indiquer également le type de problème qui lui a été soumis à cette occasion, afin d'éviter tout conflit d'intérêt ensuite.



MEMBRES D'HONNEUR

Le conseil a décidé d'élire comme membre d'honneur Me Nasrin Soutoudeh, membre du barreau Iranien, docteur honoris causa de l'ULB, active dans le domaine de la défense de la femme et des enfants, lauréate de nombreux prix, arrêtée, condamnée et emprisonnée à plusieurs reprises depuis 2010. Dernièrement, le 29 octobre, elle a été de nouveau incarcérée, suite à son arrestation lors de sa présence à des funérailles où il lui a été reproché de ne pas porter le voile et de "perturber la sécurité psychologique de la société". Il a été décerné également la qualité de membre d'honneur à notre consœur bruxelloise Françoise Tulkens, professeure d'Université tant en Belgique qu'à l'étranger, juge et vice-présidente à la Cour européenne des droits de l'homme, auteur de diverses publications dans le domaine du droit pénal et des droits humains. Sa personnalité inspirante permet d'éclairer les générations de futurs avocat(e)s.

Le parcours de ces deux grandes dames met à l'honneur l'exercice de notre profession.

ELECTIONS À L'ORDRE

Le conseil a décidé de supprimer l'obligation de constitution de liste de soutiens en vue de se présenter aux élections ordinaires.

Cette candidature à la fonction de vice-bâtonnier, de membre au conseil de l'Ordre, de délégué des stagiaires ou de délégué des avocats inscrits à la liste des volontaires pour l'aide juridique de deuxième ligne devra donc être adressée, à peine de nullité, au Président de la Commission des élections par courrier électronique ou par dépôt au secrétariat de l'Ordre.

MARIANNE WARNANT,
Membre du conseil de l'Ordre



Formations et rencontres organisées au cours des prochaines semaines.

RENTRÉE SOLENNELLE

19 JANVIER

Matinée - Colloque de rentrée « L'entreprise à l'épreuve du feu : ESG/CSR/Développement Durable ».

(Ilham Kadri, Isabelle Ferreras, Koen Geens, Jean-Pierre Hansen, Harm-Jan de Kluyver, Antonin Lévy, Séverine Menétrey, Françoise Tulkens).

Après-midi – Séance solennelle de rentrée et discours de Me Audrey Lackner

Soirée – Banquet

FORMATION

31 JANVIER

Cycle de formations en management : motivation et reconnaissance.

(Natacha De Prins - OneManagement).

CLIMAVOCAT

09 FÉVRIER

Migration et environnement.

(Me Pierre Robert)

UB3

12 FÉVRIER

Actualités en droit pénal des affaires.

(Emmanuel Roger France, Maximilien Arnoldy, Aurélie Verheylesonne, Mona Giacometti).

FORMATION

21 FÉVRIER

Cycle de formations en management : Feed-back et entretiens.

(Caroline Taymans - OneManagement).

JUSTICE EN VÉRITÉS

14 MARS

Première conférence du cycle 2024

UB3

18 MARS

Droit de la copropriété.

(Eric Riquier, Marc-Philippe Tordoir, Sibylle Timmermans, Sébastien Vanvrekomi).

FORMATION

27 MARS

Cycle de formations en management :

Déléguer et gérer le temps et les priorités.



Voir l'intégralité de l'agenda sur barreaubruzelles.be/index.php/agenda ou scannez ce QR code



AGENDA EN LIGNE

FORUM

PERIODIQUE D'INFORMATION DE L'ORDRE FRANÇAIS DES AVOCATS DU BARREAU DE BRUXELLES

BUREAU DE DÉPÔT : Bruxelles X

EDITEUR RESPONSABLE : Pierre-Yves Thoumsin - Palais de Justice - Place Poelaert 1 - 1000 Bruxelles

RÉDACTEUR EN CHEF : Pierre-Yves Thoumsin - pierre-yves.thoumsin@barreaudebruxelles.be

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : Roxane Delforge, Corinne Delgouffre, Bart De Moor, Marie Dupont, Sophie Everarts de Velp, Michel Forges, Jean-Marc Gollier, Sophie Huart, Anne Jonlet, Gratiem Kangulumba, Derya Kizil, Maxime Le Borne, Clémence Merveille, Martine Mund, Caroline Pépin, Emmanuel Plasschaert, Françoise Thonet, Pierre-Yves Thoumsin, Patrick Van Damme, Mathilde Vandenput, Véronique van der Straaten, Marianne Warnant.

ILLUSTRATIONS ET PHOTOS : Baptiste Merveille - Triptyque - Pierre-Yves Thoumsin.

CONCEPTION & RÉALISATION : Ibis Advertising - Isabelle Monteyne - im@ibis-advertising.com

PUBLICITÉ : Custom Régie - Thierry Magerman - T. + 32 2 361 66 76 - thierry@customregie.be



FORUM EN LIGNE
AVOCATS



FORUM EN LIGNE
PUBLIC

IMPACT ÉCOLOGIQUE DE FORUM ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Toute la chaîne de production de FORUM est engagée dans un processus de diminution de son impact environnemental.

Du papier recyclé provenant d'une ressource naturelle renouvelable et certifiée FSC à toute la chaîne de production d'impression et de distribution, toutes les étapes sont assurées par des prestataires qui progressent chaque jour vers une réduction drastique de leur empreinte CO2 et qui obtiennent régulièrement de nouveaux labels certifiant cette volonté.



The mark of responsible forestry



PROGRAMME DE FORMATION
EN GESTION ET LEADERSHIP

COMPANY-SPECIFIC PROGRAMMES

LAWYER • LEADER MANAGER



Attestation de participation

Chaque journée de participation effective vous donnera droit à 7 points de formation non juridique.



8 journées réparties sur une période de 6 mois



Bâtiment R.42, Campus Solbosch (ULB)

Avenue F.D. Roosevelt 42, 1050 Bruxelles



2.995€ + TVA

Possibilité de solliciter une prime formation de la Région de Bruxelles-Capitale.
Conditions : <https://1819.brussels/subsides/prime-formation>



Français

Connaissance passive de l'anglais requise pour certains supports de cours.



#SOLVAYLIFELONGLEARNING

DÉCOUVREZ LE PROGRAMME



Scannez ce QR code
pour voir la vidéo de témoignages



LE LABEL ENTREPRISE ÉCODYNAMIQUE, UN LEVIER DE TRANSITION ÉCONOMIQUE

Saviez-vous que la nouvelle stratégie bruxelloise « Shifting Economy », adoptée par le Gouvernement fin mars 2022, identifie l'éco-gestion comme un des trois grands leviers de transition économique pour les entreprises ?

Dans cette perspective, cette stratégie prévoit de renforcer le Label Entreprise Ecodynamique, principal outil régional d'accompagnement à la gestion environnementale, et de majorer les aides économiques régionales notamment pour les entreprises labellisées Ecodyn.

100 entreprises bruxelloises se sont déjà mobilisées ou remobilisées pour faire certifier leur démarche d'écogestion.

Emboitez-leur le pas !

Qu'est-ce que le Label Entreprise Ecodynamique ?

Le label récompense les organismes bruxellois qui mettent en place une démarche en écogestion au sein de leur site d'activité.

L'écogestion, c'est l'intégration de l'environnement dans la gestion quotidienne d'un organisme. Retrouvez les bonnes pratiques mises en place par nos labellisés sur le site www.ecodyn.brussels.



Pourquoi vous labelliser ?

La Région de Bruxelles-Capitale entame sa transition vers une économie plus durable, sociale, locale et décarbonée. Les aides régionales seront progressivement orientées vers les acteurs exemplaires au niveau social et environnemental. Le Label Ecodyn atteste de cette exemplarité environnementale et vous donnera un accès privilégié à ces aides !



Les avantages



L'accès à une majoration de certaines aides régionales



Une image de marque renforcée



Un projet fédérateur motivant et porteur de sens pour vos employés



Une mise en valeur lors de vidéos et interviews écrites



Une reconnaissance officielle de la Région



L'appartenance à un réseau dynamique



Une meilleure maîtrise de vos coûts et de vos consommations



Un pas vers l'économie circulaire

Commencez votre processus de labellisation aujourd'hui sur apply.ecodyn.brussels !

Un suivi personnalisé via un helpdesk et/ou une simplification des procédures pour les entreprises possédant déjà des certifications internationales comme EMAS ou ISO14001, sont à la disposition des futurs candidats.

Désireux d'en savoir plus ?

Contactez-nous via info@ecodyn.brussels ou www.ecodyn.brussels.